
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXV

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

QUATRIÈME SESSION DE LA DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXV



SON HONNEUR
L'HONORABLE M. HENRY-GEORGE CARROLL
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÈNEMENT

1930-31

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

H.-G. CARROLL

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le DEUX DÉCEMBRE prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y ex-

pédierles affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de la dite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce DEUXIÈME jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent trente et de Notre règne le vingt et unième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

MARDI LE 2 DÉCEMBRE 1930.

LE mardi deuxième jour de décembre, dans la vingt-et-unième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la quatrième session de la dix-septième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

*Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,
Kelly,
Létourneau,*

*Martin,
Miles,
Nicol
Ouellet, J.-C.-E.
Pérodeau,
Power,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.*

Les honorables conseillers législatifs sont informés qu'il a été émis une commission sous le grand sceau de la Province nommant l'honorable M. Jacob Nicol, l'un des conseillers législatifs, orateur du Conseil législatif.

Ladite commission est lue par le greffier comme suit :

CANADA, Province de Québec. [L. S.]	}	H.-G. CARROLL
---	---	---------------

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux qui les présentes verront :

SALUT :

SACHEZ que, reposant pleine confiance en la loyauté, intégrité et habileté de l'Honorable *Jacob Nicol*, de la cité de Sherbrooke, avocat et Conseil en Loi du Roi, Conseiller législatif pour la division de Bedford, dans Notre province de Québec.

Nous avons, de Notre faveur spéciale, connaissance certaine et de plein gré, commis, constitué et nommé, et par les présentes, constituons et nommons ledit Honorable *Jacob Nicol*, Président du Conseil Législatif en remplacement de l'Honorable Adélarde Turgeon.

Pour ledit Honorable *Jacob Nicol*, tenir, exercer la dite charge et en jouir durant Notre bon plaisir et durant sa résidence dans les limites de Notre province de Québec, avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages s'y rapportant de droit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec, Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé l'Honorable Henry George Carroll, lieutenant-gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingt-cinquième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent trente, et dans la vingt-unième année de notre Règne.

Par ordre,

Le sous-secrétaire de la Province,

ALEXANDRE DESMEULES.

L'honorable M. Jacob Nicol, orateur, conduit par les honorables MM. Pérodeau et Bryson et précédé du gentilhomme huissier à la Verge Noire, prend le fauteuil au pied du trône.

La masse qui était sous le bureau est placée sur le bureau.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En vous conviant à vos travaux de la session, je crois devoir tout d'abord exprimer le chagrin que j'ai éprouvé par la mort de trois de nos éminents concitoyens, disparus depuis que nous nous sommes séparés, et qui ont pris une part si active au développement de la province: j'ai nommé les honorables messieurs Caren, Turgeon et Perron. Je me joins à vous pour offrir à leurs familles l'hommage de nos vives sympathies.

L'année qui se termine par une crise économique mondiale ne saurait manquer d'inquiéter les gouvernements, car il devient nécessaire de faire face à des problèmes auxquels notre pays, pour un, n'était pas habitué.

Il ne faut pas toutefois exagérer la situation économique, car la confiance en nous-mêmes et en nos merveilleuses ressources est certes un des facteurs principaux du rétablissement de notre équilibre social, mais l'urgence de certaines mesures, pour permettre aux municipalités de prendre avantage de la législation fédérale relative au chômage, a induit mon gouvernement à convoquer la Législature à une date plus hâtive que d'habitude. On vous scumettra incessamment les projets de loi que le gouvernement croit nécessaires pour faire face à la situation.

Deux commissions sont en ce moment à l'œuvre pour résoudre des problèmes d'ordre social.

Celle chargée d'étudier la condition juridique de la femme mariée a présenté l'année dernière deux rapports. Mon gouvernement a requis la même commission de préparer des amendements à nos codes pour donner effet à ses recommandations. Un dernier rapport vous sera soumis au cours de cette session et sera suivi d'un projet de loi qui, je l'espère, fera disparaître les anomalies dont on s'est plaint.

L'autre commission chargée de l'étude de certaines questions sociales d'un ordre très pratique, entre autres la pension de vieillesse, est au travail et fera son rapport dès que ses études seront terminées.

Le cultivateur et l'ouvrier sont les deux grands facteurs de notre prospérité. Mon gouvernement veut les aider dans toute la mesure du possible.

Aux cultivateurs, il entend offrir de larges octrois pour le chaulage et le drainage des terres, pour la distribution et la diffusion d'engrais chimiques et pour indemniser les propriétaires des animaux abattus lorsqu'ils sont atteints de tuberculose.

Mon gouvernement veut aussi, pour aider la classe agricole, réduire de deux à un pour cent cette année l'intérêt de l'argent avancé aux municipalités pour la confection des routes et y renoncer complètement l'année prochaine. Nos municipalités y trouveront ainsi un avantage considérable.

Pour ce qui est de la Voirie, mon gouvernement vous demandera d'en compléter le réseau en pourvoyant à la construction, dans la province, de plusieurs grands ponts qui en rendront la circulation plus facile pour nos gens et pour les touristes.

Mon gouvernement croit que les cultivateurs se plaignent avec raison du taux élevé de l'intérêt que doivent payer ceux qui ont recours au prêt agricole créé par le Parlement du Canada. Afin de rendre les prêts plus accessibles à la classe rurale, il vous demandera de l'autoriser à contribuer un et demi pour cent de l'intérêt et du coût d'administration afin que les cultivateurs puissent emprunter à un taux uniforme de cinq pour cent.

Depuis quelques années, les ouvriers demandent au gouvernement un ministère du Travail distinct de celui des Travaux publics. Une loi vous sera présentée à cet effet.

Les ouvriers réclament également des amendements à la loi des Accidents du travail. Mon gouvernement désire se rendre à leurs vœux et la Commission actuelle des Accidents du travail sera chargée d'appliquer un système d'assurance collective, tel qu'il existe dans certaines provinces canadiennes, mais avec des amendements qui rendront cette loi encore plus favorable à la classe ouvrière.

Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle qui est la plus richement dotée de chutes d'eau pouvant fournir de l'énergie électrique. Notre développement dans ce domaine a, depuis quelques années, fait d'énormes progrès et les industries se multiplient, créant des centres où l'ouvrier trouve du travail et le cultivateur un marché pour écouler ses produits. Mais mon gouvernement croit qu'il est nécessaire de vulgariser l'énergie électrique et d'en rendre l'accès facile à nos campagnes. La Commission des Services publics a été chargée d'étudier ce problème et j'espère que bientôt nos districts ruraux pourront profiter d'un système qui rendra la vie à la campagne plus heureuse et mieux rémunératrice par la distribution de l'énergie électrique à des prix convenables.

Je dois ajouter que l'Instruction publique est un des premiers soucis de mon gouvernement. Les comptes publics vous feront voir qu'il n'a

reculé devant aucun sacrifice dans ce domaine depuis la petite école primaire jusqu'aux universités.

L'Assistance publique dépasse toutes nos espérances.

Les hôpitaux, les crèches et les refuges se multiplient et le placement familial, inauguré l'année dernière, donne d'excellents résultats.

Ajouterai-je encore que nos centres de colonisation ont été largement subventionnés, que l'émigration des nôtres est arrêtée et que des centaines de familles québécoises sont revenues des États-Unis et se sont établies dans la province.

Je suis heureux d'annoncer que la législation que vous avez adoptée l'année dernière relativement aux écoles juives n'aura pas lieu d'être appliquée. Protestants et Juifs se sont entendus grâce à l'esprit de conciliation qu'on a su y apporter. Mon gouvernement en est reconnaissant aux négociateurs qui ont compris toute l'importance d'une entente dans cette matière.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de l'année fiscale écoulée vous seront soumis. Ils vous montreront un chiffre sans précédent de recettes et un magnifique surplus des recettes sur les dépenses, malgré la situation économique difficile à laquelle notre province n'a pas pu échapper.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous serez appelés à légiférer sur des sujets d'un intérêt public et privé. Le développement de la province crée de nouveaux problèmes qui requièrent l'attention des législateurs.

Dans le domaine de la législation publique, mon gouvernement vous demandera une réduction des droits sur les successions ainsi que certains amendements au code municipal.

Je prie Dieu de bénir vos travaux et de les rendre fructueux.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Gordon-W. Scott* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Gordon-W. Scott*, de Montréal accompagné

des honorables MM. Pérodeau et Bryson s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA
Province de Québec
(L. S.)

H.-G. CARROLL.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Gordon-W. Scott*, de Montréal, comptable,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Wellington en remplacement de feu l'honorable M. William-Frederick Vilas.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Gordon-W. Scott* nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donnée en Notre hôtel du gouvernement à Québec, ce treizième jour de novembre, l'an de grâce mil neuf cent trente et de Notre règne le vingt et unième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Gordon-W. Scott* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis

ledit honorable M. *Gordon-W. Scott* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet*, de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, accompagné des honorables MM. Pérodeau et Thériault, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA
Province de Québec
(L. S.)

H.-G. CARROLL.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseurs de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet*, cultivateur à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division La Vallière en remplacement de feu l'honorable M. Adélard Turgeon.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet* nonobstant tous empêchement et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-septième jour de novembre, l'an de grâce mil neuf cent trente et de Notre règne le vingt-et-unième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis le dit honorable M. *Joseph-Charles-Ernest Ouellet* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Alfred-Valère Roy* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Alfred-Valère Roy*, de Lévis, accompagné des honorables MM. Pérodeau et Grothé, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit:

CANADA
Province de Québec
(L. S.)

H.-G. CARROLL.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Alfred-Valère Roy*, médecin et chirurgien à Lévis.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre

assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de La Durantaye en remplacement de feu l'honorable M. Georges-Elie Amyot.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Alfred-Valère Roy* nonobstant tous empêchement et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances.—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY-GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-septième jour de novembre, l'an de grâce mil neuf cent trente et de Notre règne le vingt-et-unième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Alfred-Valère Roy* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Alfred-Valère Roy*, s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Pérodeau* présente un bill (A) concernant l'agriculture.

Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 2 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 3 DÉCEMBRE 1930.

(Séance à 2 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet, J.-C.-E.,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 1—Du R. P. Marie-Eugène Prévost et autres.

Par l'honorable M. *Carrel*:

N° 2—De l'hon. M. John-Hall Kelly.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 3—De Sir Robert-L. Borden et autres;

N° 4—De la Corporation de Notre-Dame du Chemin.

Par l'honorable M. *Létourneau*:

N° 5—De la ville de Donnacona;

N° 6—De la corporation scolaire de la ville de Donnacona.

Par l'honorable M. *Girouard*:

N° 7—De la cité de Montréal.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 8—De Jules Crépeau.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 9—De dame Alice-Frances Dwane.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 10—Des Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 11—De dame Marie-C. Monk et autres.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 12—De la cité de Lachine;

N° 13—Des commissaires d'écoles de Sainte-Madeleine d'Outremont.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 14—De Luther-H. Stilwell;

N° 15—De l'Hôpital Sainte-Justine;

N° 16—De Gilbert-A. Barber;

N° 17—De dame Antoinette de M. Roy et autres;

N° 18—D'Émile-A. Jeannotte.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au jeudi, 11 décembre courant, à 3.30 hrs après-midi.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Roy*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Pérodeau, Roy et Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Ouellet (La Vallière), Pérodeau, Roberge et Roy* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Carrel, Champagne, Choquette, Daniel, Girouard, Grothé, Létourneau, Ouellet (La Vallière), Pérodeau et Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du Comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelley, Pérodeau, Power et Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session et faire rapport sur iceux, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Nicol, Ouzlette (Rigaud), Pérodeau et Scott*.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées à ladite commission, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellet (La Vallière), Ouellette (Rigaud), Pérodeau, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellet (La Vallière), Ouellette (Rigaud), Pérodeau, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées à ladite commission de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Nicol, Ouellet (La Vallière), Ouellette (Rigaud), Pérodeau, Power, Roberge, Roy, Scott, Simard et Thériault.*

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit :

H.-G. CARROLL.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indi-

quant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits status.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 2 décembre 1930.

L'honorable M. *Pérodeau*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose: Que par respect pour la mémoire des honorables MM. Vilas et Turgeon, et pour honorer aussi la mémoire de deux anciens membres de cette Chambre, les honorables MM. Caron et Perron, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue affirmativement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 11 DÉCEMBRE 1930.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Power,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Scott*:

N° 19—De la ville de l'Île Dorval;

N° 20—Du révérend Maximilian Anthonishin et autres.

Par l'honorable M. *Roberge*:

N° 21—De la cité de Sherbrooke.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 22—De l'Hôpital Sainte-Justine;

N° 23—De dame Frédérica Giroux et autres;

N° 24—Du R. P. Stanislas Viennot et autres.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 25—De la ville d'Acton Vale;

N° 26—De la Corporation du collège commercial de Saint-Césaire.

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 27—De la cité de Salaberry de Valleyfield;

N° 28—De dame Suzanne Morin Forget;

N° 29—De Louis-Joseph Beaudoin et autre;

N° 30—De Raymond Masson et autres.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 31.—De la cité de Québec

Par l'honorable M. *Thériault*.

N° 32—De la cité du Cap-de-la-Madeleine;

N° 33—De Paul Roy;

N° 34—De la ville de Montréal Est;

N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel;

N° 36—De la Canadian Transcontinental Airways Limited;

N° 37—De la Canadian Copper Refiners Limited;

N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Etienne-des-Grès;

N° 39—De la Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company;

N° 40—De dame Blanche Prévost et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 1—Du R. P. Marie-Eugène Prévost et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale";

N° 2—De l'hon. M. John-Hall Kelly, demandant une loi concernant son contrat de mariage;

N° 3—De Sir Robert-L. Borden et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Barclays Trust Company of Canada";

N° 4—De la corporation de Notre-Dame-du-Chemin, demandant un changement de son nom en celui de "Le Collège des Jésuites";

N° 5—De la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes municipales à la Donnacona Paper Company;

N° 6—De la corporation scolaire de la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes à la Donnacona Paper Company, Limited;

N° 7—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 8—De Jules Crépeau, demandant un amendement à la charte de la cité de Montréal;

N° 9—De dame Alice-Frances Dwane, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane;

N° 10—Des Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 11—De dame Marie-C. Monk et autre, demandant une loi concernant la donation Cherrier-Sénécal;

N° 12—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 14—De Luther-H. Stilwell, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 16—De Gilbert-Aubrey Barber, demandant son admission à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 17—De dame Antoinette de M. Roy et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Arthur Roy;

N° 18—D'E.-A. Jeannotte, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen;

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 13—Des commissaires d'écoles de Sainte-Madeleine d'Outremont, demandant des amendements à la loi 18 George V, ch. 53, (1928);

N° 15—De l'Hôpital Sainte-Justine, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. Pérodeau,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 9 décembre 1930.

Résolu que les honorables MM. *Taschereau, Mercier, Perrault, Dillon, Francœur et McMaster*; MM. *Bédard, Bernard, Blain, Bullock, Côté, Crépeau, Gault, Houde, Oliver, Paquet, Thurber* et *Vautrin* soient nommés membres de la commission de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans la commission mixte des deux Chambres qui est chargée d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus;

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 9 décembre 1930

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à

se joindre à cette Chambre pour former une commission mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, David, Dillon* et *McMaster*, MM. *Berge-ron, Cohen, Duplessis, Houde, Saurette, Savoie* et *Smart* représenteront cette Chambre dans ladite commission mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent, selon la demande qui lui en a été faite, à se joindre à elle pour former une commission mixte qui s'occupe des impressions législatives et que la commission nommée pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session et composée des honorables MM. *Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Ouellet* (La Vallière), *Pérodeau, Roberge* et *Roy* soit chargée d'agir au nom de cette Chambre dans le dit comité mixte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1930", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 14 janvier prochain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1930", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A cinq heures un quart de l'après-midi, Son Honneur l'honorable H.-G. Carroll, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill à être sanctionné comme suit:

CHAP.

2— 2 Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.

La sanction royale est prononcée sur ce bill, par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au non de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 14 JANVIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet, J.-C.-E.,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 41—D'Edward Winslow-Spragg et autres.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 43—De la cité de Saint-Hyacinthe;

N° 44—d'Yamaska Garments, Limited.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 45—De dame Flora Frappier et Achille Bergevin.

Par l'honorable M. *Miles*:

No 46—De John-Gould Snasdell Taylor et autre;

N° 47—De l'Ukranian Greek Orthodox Church of Canada.

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 48—De la révérende Sœur Marie-Joseph de l'Eucharistie et autres;

N° 49—Des Commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières;

N° 50—De la cité des Trois-Rivières;

- N° 51—De la cité de Grand'Mère;
 N° 52—Des commissaires d'écoles de Grand'Mère.

Par l'honorable M. *Létourneau*:

- N° 53—De la cité de Québec.

Par l'honorable M. *Grothé*:

- N° 54—De la Commission métropolitaine de Montréal;
 N° 55—De la cité de Verdun.
 N° 56—Des curé et marguilliers de la fabrique de Notre-Dame de Montréal;
 N° 57—De Léonard Ethier et autres.

Par l'honorable M. *Daniel*:

- N° 58—De la Montreal Airdrome Limited et G. Rémillard.

Par l'honorable M. *Roy*:

- N° 59—De la ville de Kénogami;
 N° 60—Du Rév. A.-I. Skorodumoff et autres;
 N° 61—D'Albert-P. Frigon.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

- N° 19—De la ville de l'Ile-Dorval, demandant une loi concernant les taxes scolaires protestantes de ladite ville;
 N° 20—Du Rév. Maximilien Antonishin et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Saint John of Suchawa Bukowinian Orthodox Church";
 N° 21—De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte;
 N° 22—De l'Hôpital Ste-Justine, demandant des amendements à sa charte;
 N° 23—De dame Frédérica Giroux et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi";
 N° 24—Du R. P. Stanislas Viennot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Les Cisterciens de Val-d'Espoir";
 N° 25—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de ses règlements numéros 166 et 167;
 N° 27—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte;
 N° 28—De dame Suzanne Morin Forget, demandant que les exécuteurs de la succession de J.-O. Villeneuve soient autorisés à continuer l'administration de ladite succession;

N° 29—De Louis-Joseph Beaudoin et autres, demandant l'abolition de certaines servitudes sur le lot n° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot n° 149 du cadastre du village de la Côte-des-Neiges et leurs subdivisions;

N° 30—De Raymond Masson et autres, demandant la prorogation de la date du partage de la succession de feu l'hon. Joseph Masson;

N° 31—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant la ratification de son titre à certains terrains;

N° 33—De Paul Roy, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 34—De la ville de Montréal Est, demandant la ratification de certains actes de vente et l'abrogation de son règlement n° 15;

N° 36—De la Canadian Transcontinental Airways Limited, demandant la ratification de certaines résolutions du conseil municipal et de la commission scolaire de Sainte-Foy;

N° 37—De la Canadian Copper Refiners Limited, demandant la ratification d'un certain acte de vente et de certains autres documents;

N° 39—De la Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 40—De dame Blanche Prévost et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs de Saint-Paul".

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 26—De la corporation du collège commercial de Saint-Césaire, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel, demandant ratification du règlement n° 55 de la municipalité, et de la résolution du 31 octobre 1930 desdits commissaires;

N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Etienne-des-Grès, demandant ratification du règlement n° 17 de la municipalité, et d'une résolution du 4 novembre 1930 desdits commissaires.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. John-Hall Kelly soit ajouté à la liste des membres nommés le trois décembre dernier pour faire partie de la Commission des comptes contingents.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement

à certains écrits faits hors de la province de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 15) intitulé: “Loi relative à certains travaux autorisés dans le but de venir en aide aux chômeurs”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 38) intitulé: “Loi concernant la construction de tunnels à la rue Wellington et aux environs du pont de la Côte Saint-Paul, sous le canal Lachine dans la cité de Montréal”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: “Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d’écoles catholiques romains de la cité de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilbert Aubrey Barber à la pratique de la chirurgie dentaire”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 78)

intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Luther Hamilton Stilwell à la pratique de la chirurgie dentaire”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: “Loi modifiant la constitution en corporation de l’Hôpital de l’Enfant-Jésus”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 110) intitulé: “Loi concernant le contrat de mariage de l’honorable John Hall Kelly et de dame Marie-Adèle Dionne”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’honorable M. *Bryson* dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu’au 31 décembre 1929;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu’au 31 décembre 1929.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, la Chambre s’ajourne.

JEUDI LE 15 JANVIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet, J.-C.-E.,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Daniel.</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais*:

N° 62—De l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 41—D'Edward Spragge-Winslow et autres, demandant que son nom soit changé en celui d'"Edward Winslow-Spragge";

N° 44—D'Yamaska Garments, Limited, demandant la ratification des règlements n° 243 et n° 348 de la cité de Saint-Hyacinthe;

N° 45—De dame Flora Frappier, épouse d'Achille Bergevin, demandant l'interprétation de certaines dispositions du testament de feu Olivier Faucher;

N° 46—De John Gould Snasdell Taylor et autres, demandant que leur nom de famille soit changé en celui de "Snasdell-Taylor";

N° 47—De l'Ukranian Greek Orthodox Church of Canada, demandant d'être reconnue comme corps ecclésiastique;

N° 48—De la Rév. Sœur Marie-Joseph de l'Eucharistie et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs Servantes de N.-D. Reine du Clergé";

N° 49—Des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique;

N° 50—De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—De la cité de Grand'Mère, demandant la ratification de son règlement n° 279;

N° 52—Des commissaires d'écoles de Grand'Mère, demandant certains privilèges concernant l'évaluation des propriétés de la Shawinigan Water & Power Company et de la Laurentide Company, Limited, en vertu du règlement n° 279 de la municipalité;

N° 54—De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 55—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 56—Des curé et marguilliers de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, demandant l'autorisation de contracter un emprunt et de vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte-des-Neiges;

N° 57—De Léonard Ethier et autres, demandant la ratification d'un certain jugement rendu dans l'affaire de la Caisse d'Economie des Cantons du Nord;

N° 58—De la Montreal Airdrome, Limited, et G. Rémillard, demandant la validation de certains actes de donation et de vente;

N° 59—De la ville de Kénogami, demandant la ratification d'un certain contrat avec la compagnie Price Brothers et The Kenogami Land Company;

N° 60—Du Rév. A.-I. Skorodumoff et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "St-Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal";

N° 61—D'A.-P. Frigon, demandant le droit d'exploiter une ou des carrières dans les limites de Montréal, quartier Mercier.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 43—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant la validation de certaines résolutions de son conseil municipal et l'autorisation de remettre la balance de certains prêts.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

 CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 15 janvier 1931.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 15 janvier 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport —

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 1—Du R. P. Marie-Eugène Prévost et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale";

N° 2—De l'Hon. M. John-Hall Kelly, demandant une loi concernant son contrat de mariage;

N° 3—De Sir Robert-L. Borden et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Barclays Trust Company of Canada";

N° 4—De la corporation de Notre-Dame-du-Chemin, demandant un changement de son nom en celui de "Le Collège des Jésuites";

N° 5—De la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes municipales à la Donnacona Paper Company;

N° 6—De la corporation scolaire de la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes à la Donnacona Paper Company, Limited;

N° 7—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 8—De Jules Crépeau, demandant un amendement à la charte de la cité de Montréal;

N° 9—De dame Alice-Frances Dwane, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane;

N° 10—Des Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 11—De Marie-C. Monk et autre, demandant une loi concernant la donation Cherrier-Sénécal;

N° 12—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 14—De L.-H. Stilwell, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 16—De Gilbert-Aubrey Barber, demandant son admission à l'exercice de l'art dentaire, après examen;

N° 17—De dame Antoinette de M. Roy et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Arthur Roy;

N° 18—D'E.-A. Jeannotte, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen;

N° 19—De la ville de l'Île-Dorval, demandant une loi concernant les taxes scolaires protestantes de ladite ville;

N° 20—Du Rév. Maximilien Antonishin et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Saint John of Suchawa Bukowinian Orthodox Church";

N° 21—De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte;

N° 22—De l'Hôpital Ste-Justine, demandant des amendements à sa charte;

N° 23—De dame Frédérica Giroux et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi";

N° 24—Du R. P. Stanislas Viennot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Les Cisterciens de Val-d'Espoir";

N° 25—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de ses règlement n° 166 et 167;

N° 28—De dame Suzanne Morin Forget, demandant que les exécuteurs de la succession de J.-O. Villeneuve soient autorisés à continuer l'administration de ladite succession;

N° 29—De Louis-Joseph Beaudoin et autres, demandant l'abolition

de certaines servitudes sur le lot n° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot n° 149 du cadastre du village de la Côte-des-Neiges et leurs subdivisions;

N° 30—De Raymond Masson et autres, demandant la prorogation de la date du partage de la succession de feu l'hon. Joseph Masson;

N° 31—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant la ratification de son titre à certains terrains;

N° 33—De Paul Roy, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 34—De la ville de Montréal Est, demandant la ratification de certains actes de vente et l'abrogation de son règlement n° 15;

N° 36—De la Canadian Transcontinental Airways Limited, demandant la ratification de certaines résolutions du conseil municipal et de la commission scolaire de Sainte-Foy;

N° 37—De la Canadian Copper Refiners Limited, demandant la ratification d'un certain acte de vente et de certains autres documents;

N° 39—De la Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 40—De dame Blanche Prévost et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs de Saint-Paul".

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 15 janvier 1931.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux

articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.
La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 15 janvier 1930.

La commission des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Kelly* a été nommé président de cette commission.
La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN-HALL KELLY,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roberge* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 15 janvier 1931.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-E. ROBERGE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 15 janvier 1931.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Nicol* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

JACOB NICOL,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mardi 20 janvier courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13) intitulé:
"Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à cer-
tains écrits faits hors de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15) intitulé:
"Loi relative à certains travaux autorisés dans le but de venir en aide aux
chômeurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé:
"Loi concernant la construction de tunnels à la rue Wellington et aux
environs du pont de la Côte Saint-Paul, sous le canal Lachine, dans la
cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé :
 "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé :
 "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilbert Aubrey Barber à la pratique de la chirurgie dentaire",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110) intitulé :
 "Loi concernant le contrat de mariage de l'honorable John Hall Kelly et de dame Marie-Adèle Dionne",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A quatre heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable H.-G. Carroll, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 3— 15 Loi relative à certains travaux autorisés dans le but de venir en aide aux chômeurs.
- 124— 38 Loi concernant la construction de tunnels à la rue Wellington et aux environs du pont de la Côte Saint-Paul, sous le canal Lachine, dans la cité de Montréal.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 20 JANVIER 1931.

(Séance à 3 h. 30 après-midi).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 63—De la cite d'Outremont.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 62—De l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, demandant d'être constitué en corporation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 1317 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi concernant les chiens errants dans certains territoires non organisés en municipalité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé. "Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital* concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson* il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23) intitulé: "Loi concernant la compétence de certaines cours dans le district judiciaire de Nicolet", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant les articles 86 et 618 du Code de procédure civile" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Congrégation de la Fraternité sacerdotale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Émile-A. Jeannotte à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101)

intitulé: "Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Cisterciens de Val-d'Espoir", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi", à Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de Notre-Dame-du-Chemin", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à certains terrains", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122) intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs de Saint-Paul", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement n° 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre, 1930", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: "Loi ratifiant le règlement n° 17 de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, et une résolution en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128) intitulé: "Loi permettant à Antoine Georges Musakeby, *alias* Antoine Georges Massabky de changer ses prénoms et nom de famille en ceux de Antoine-Georges Massey", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: "Loi légalisant le changement de nom de Edward Spragge Winslow en celui de Edward Winslow-Spragge, déclarant que ce changement constitue un accomplissement de la volonté de William Thomas Henry Spragge et changeant le nom de famille d'autres personnes, de Winslow en celui de Winslow-Spragge", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Luther Hamilton Stilwell à la pratique de la chirurgie dentaire",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 21 JANVIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Péroudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Power,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 64—Du Comptoir Mobilier Franco-Canadien.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 63—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 21 janvier 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 27—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte;

N° 41—D'Edward Spragge-Winslow et autres, demandant que son nom soit changé en celui d'“Edward Winslow-Spragge”;

N° 44—D'Yamaska Garments, Limited, demandant la ratification des règlements n° 243 et n° 348 de la cité de Saint-Hyacinthe;

N° 46—De John Gould Snasdell Taylor et autres, demandant que leur nom de famille soit changé en celui de “Snasdell-Taylor”;

N° 49—Des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique;

N° 50—De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—De la cité de Grand'Mère, demandant la ratification de son règlement n° 279;

N° 52—Des commissaires d'écoles de Grand'Mère, demandant certains privilèges concernant l'évaluation des propriétés de la Shawinigan Water & Power Company et de la Laurentide Company, Limited, en vertu du règlement n° 279 de la municipalité;

N° 54—De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 55—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 56—Des curé et marguilliers de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, demandant l'autorisation de contracter un emprunt et de vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte-des-Neiges;

N° 57—De Léonard Ethier et autres, demandant la ratification d'un certain jugement rendu dans l'affaire de la Caisse d'Économie des Cantons du Nord;

N° 59—De la ville de Kénogami, demandant la ratification d'un certain contrat avec la compagnie Price Brothers et The Kenogami Land Company;

N° 60—Du Rév. A.-I. Skorodumoff et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de “St-Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montreal”;

N° 62—De l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, demandant d'être constitué en corporation.

Les requêtes suivantes soumises pour irrégularités ont dûment été régularisées:

N° 26—De la corporation du collège commercial de Saint-Césaire, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

En ce qui concerne les requêtes suivantes:

N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel, demandant la ratification du règlement n° 55 de la municipalité, et de la résolution du 31 octobre 1930 desdits commissaires;

N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Étienne-des-Grès, demandant la ratification du règlement n° 17 de la municipalité, et d'une résolution du 4 novembre 1930 desdits commissaires; les intéressés ayant déclaré que les municipalités et les commissions scolaires en question ne possèdent pas de sceau, votre commission recommande que la règle 34 soit suspendue quant à ces deux requêtes et que celles-ci ainsi que les deux précédentes soient lues et reçues.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les requêtes dont la lecture est recommandée au susdit rapport sont en conséquence lues et reçues:

N° 26—De la corporation du collège commercial de Saint-Césaire, demandant des amendements à sa charte;

N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel, demandant la ratification du règlement n° 55 de la municipalité, et de la résolution du 31 octobre 1930 desdits commissaires;

N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Étienne-des-Grès, demandant ratification du règlement n° 17 de la municipalité, et d'une résolution du 4 novembre 1930 desdits commissaires.

N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilbert Aubrey Barber à la pratique de la chirurgie dentaire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 110) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de l'honorable John Hall Kelly et de dame Marie-Adèle Dionne", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 28 janvier courant, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi constituant en corporation *Barclays Trust Company of Canada*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88) intitulé: "Loi modifiant la constitution en corporation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 1317 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quand à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé: "Loi concernant les chiens errants dans certains territoires non organisés en municipalité",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé: "Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital* concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé: "Loi concernant la compétence de certaines cours dans le district judiciaire de Nicolet",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant l'article 618 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Congrégation de la Fraternité sacerdotale",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 84) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Émile-A. Jeannotte à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé:
"Loi modifiant la charte de l'Hôpital Sainte-Justine",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106) intitulé:
"Loi constituant en corporation "Les Cisterciens de Val-d'Espoir",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé:
"Loi constituant en corporation "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi",
à Gaspé",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la corporation de Notre-Dame-de-Chemin",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118) intitulé:
"Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à
certains terrains",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 122) intitulé:
"Loi constituant en corporation les Sœurs de Saint-Paul",

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 130) intitulé:
"Loi légalisant le changement de nom de Edward Spragge Winslow en celui de Edward Winslow-Spragge, déclarant que ce changement constitue un accomplissement de la volonté de William Thomas Henry Spragge et changeant le nom de famille d'autres personnes, de Winslow en celui de Winslow-Spragge",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 28 JANVIER 1931.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Kelly,
Létourneau,
Miles,
Ouellet, J.-C.-E.
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 64—Du Comptoir Mobilier Franco-Canadien, demandant changement de nom en celui de “Corporation Provinciale de Crédit et d’Entreposage” (“Provincial Credit and Warehousing Corporation”), et certaines autres modifications.

L'honorable M. *Bryson* propose —

Que l'ordre du 21 janvier 1931, enjoignant au greffier de cette Chambre de porter à l'Assemblée législative le bill (n° 10), intitulé: “Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et Verdun Protestant Hospital concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés”, soit révoqué;

Que la résolution du 21 janvier 1931, portant troisième lecture dudit bill soit rescindée; et

Que ledit bill soit réinscrit au feuillet des affaires du jour pour étude en comité plénier à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: “Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24) intitulé: "Loi concernant les Écoles ménagères provinciales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi accordant un octroi au Conservatoire national de musique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77)
intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre
Paul Roy au nombre de ses membres, après examen", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83)
intitulé: "Loi concernant la donation Cherrier-Sénécal", pour laquelle elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86)
intitulé: "Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Île
Dorval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92)
intitulé: "Loi concernant la succession de feu Arthur Roy", pour lequel
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96)
intitulé: "Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton
Vale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte des Neiges", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains actes de vente et de transport et d'établissement de servitude, en ce qui regarde certains emplacements de ladite ville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats faits et passés entre le corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company Limited*, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats passés et faits entre la corporation scolaire de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company Limited*, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Gould Snasdell Taylor et d'autres personnes, de Taylor en celui de Snasdell-Taylor", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134) intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et pourvoyant à des commutations de taxes en faveur de certaines compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: "Loi constituant en corporation "les Sœurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 398 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé: "Loi constituant en corporation *Barclays Trust Company of Canada*",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 29 JANVIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet, J.-C.-E.</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy.</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 29 janvier 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 26—De la corporation du collège commercial de Saint-Césaire, demandant des amendements à sa charte ;

N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel, demandant la ratification du règlement n° 55 de la municipalité, et de la résolution du 31 octobre 1930 desdits commissaires ;

N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Etienne-des-Grès, demandant la ratification du règlement n° 17 de la municipalité, et d'une résolution du 4 novembre 1930 desdits commissaires ;

N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

N° 45—De dame Flora Frappier, épouse d'Achille Bergevin, deman-

dant l'interprétation de certaines dispositions du testament de feu Olivier Faucher;

N° 47—De l'Ukranian Greek Orthodox Church of Canada, demandant d'être reconnue comme corps ecclésiastique;

N° 48—De la Rév. Sœur Marie-Joseph de l'Eucharistie et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs Servantes de N.-D. Reine du Clergé";

N° 61—D'A.-P. Frigon, demandant le droit d'exploiter une ou des carrières dans les limites de Montréal, quartier Mercier;

N° 63—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Luther Hamilton Stilwell à la pratique de la chirurgie dentaire" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Congrégation de la Fraternité sacerdotale", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 87) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Émile-A. Jeanotte à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 88) intitulé: "Loi modifiant la constitution en corporation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: "Loi constituant en coperation "Les Cisterciens de Val-d'Espoir" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi", à Gaspé" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 113) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de Notre-Dame-du-Chemin" fait rapport que ledit bill a été exami-

né en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté de bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à certains terrains", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs de Saint-Paul" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 130) intitulé: "Loi légalisant le changement de nom de Edward Spragge Winslow en celui de Edward Winslow-Spragge, déclarant que ce changement constitue un accomplissement de la volonté de William Thomas Henry Spragge et changeant le nom de famille d'autres personnes, de Winslow en celui de Winslow-Spragge" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 3 février prochain, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes sur le lot n° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot n° 149 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges et leurs subdivisions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement n° 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre, 1930".

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124) intitulé: "Loi ratifiant le règlement n° 17 de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, et une résolution en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16) intitulé: "Loi concernant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Terrebonne",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé:
 “Loi accordant un octroi au Conservatoire national de musique”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé:
 “Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul Roy
 au nombre de ses membres, après examen”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Daniël*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Daniël*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 83) intitulé:
 “Loi concernant la donation Charrier-Sénécal”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé:
 “Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Île Dorval”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 92) intitulé:
 “Loi concernant la succession de feu Arthur Roy”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:
"Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton Vale",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 97) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la cité de Lachine",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114) intitulé:
"Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre de fabrique de la paroisse
de Notre-Dame de Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains
terrains formant partie du cimetière de la Côte des Neiges",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116) intitulé:
"Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains
actes de vente et de transport et d'établissement de servitude, en ce qui
regarde certains emplacements de ladite ville",

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 126) intitulé:
"Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats faits et passés entre
la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf
et la *Donnacona Paper Company Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé:
"Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats passés et faits entre
la corporation scolaire de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la
Donnacona Paper Company Limited",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 133) intitulé:
"Loi changeant le nom de famille de John Gould Snasdell Taylor et d'autres
personnes, de Taylor en celui de Snasdell-Taylor",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 134) intitulé:
"Loi concernant la cité de Grand'Mère et pourvoyant à des commutations
de taxes en faveur de certaines compagnies",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 138) intitulé:
"Loi constituant en corporation "les Sœurs Servantes de Notre-Dame,
Reine du clergé",

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 172) intitulé:
"Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 174) intitulé:
"Loi modifiant l'article 398 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 3 FÉVRIER 1931.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,

Kelly,
Létourneau,
Miles,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 3 h. 30 après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104) intitulé: "Loi validant un acte de vente par Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies *Price Brothers & Company, Ltd.*, et *The Kenogami Land Company, Ltd.*, au sujet des taxes payables par ces deux compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation du collège commercial de Saint-Césaire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 178) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens préalables", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes sur le lot N° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot N° 149 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges et leurs subdivisions",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Bryson*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose: Que par respect pour la mémoire de l'honorable M. *Ouellette*, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 4 FÉVRIER 1931.

(Séance à 3 h. 30 après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Girouard,</i>	

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Choquette*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 4 février 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement quant à ce qui la concerne :

N° 58—De la Montreal Airdrome, Limited, et G. Rémillard, demandant la validation de certains actes de donation et de vente:

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Ile Dorval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 96) intitulé: "Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton Vale", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 114) intitulé: "Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte des Neiges", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 138) intitulé: "Loi constituant en corporation "les Sœurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Kelly* donne un avis de motion.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé: "Loi validant un acte de vente par Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies

Price Brothers & Company, Ltd., et *The Kenogami Land Company, Ltd.*,
au sujet des taxes payables par ces deux compagnies”,

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121) intitulé:
“Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères,
Chamb'y et Laprairie”,

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 136) intitulé:
“Loi modifiant la charte de la Corporation du collège commercial de Saint-
Césaire”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 178) intitulé:
“Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens
préalables”,

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 5 FÉVRIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Grothé,
Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 65—D'Antoun-Georges Musakeby.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul Roy au nombre de ses membres, après examen." fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 116) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre, 1930", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 124) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 17 de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, et une résolution en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 126) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 127) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats passés et faits entre la corporation scolaire de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 133) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Gould Snasdell Taylor et d'autres personnes, de Taylor en celui de Snasdell-Taylor" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 134) intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'-Mère et pourvoyant à des commutations de taxes en faveur de certaines compagnies", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu,

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Carrel*, donne un avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 10 février courant, à 3 h. 30 après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:
"Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions
de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois. .

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 10 FÉVRIER 1931.

(Séance à 3 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choque.te,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 65—D'Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine-Georges Massabky, demandant que ses prénoms et nom de famille soient changés en ceux d'Antoine-Georges Massey.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: "Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Île Dorval", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96), intitulé: "Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton Vale", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte des Neiges", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118),

intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à certains terrains", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre, 1930", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 17 de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, et une résolution en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats passés et faits entre la corporation scolaire de la ville de *Donnacona*, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et pourvoyant à des commutations de taxes en faveur de certaines compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: "Loi concernant les bombes lacrymogènes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson* il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51) intitulé: "Loi modifiant l'article 29 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways, Limited*, pendant un certain nombre d'années", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119) intitulé: "Loi ratifiant le titre de *Canadian Copper Refiners, Limited*, à une certaine propriété située dans la ville de Montréal-Est", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135) intitulé: "Loi concernant l'évaluation des propriétés de *The Shawinigan Water and Power Company* et de *Laurentide Company, Limited*, pour fins scolaires à Grand'Mère", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 11 FÉVRIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais*:

N° 66—Des Ursulines de Québec et des Ursulines de Roberval.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 11 février 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 64—Du Comptoir Mobilier Franco-Canadien, demandant changement de nom en celui de "Corporation Provinciale de Crédit et d'Entre-

posage" ("Provincial Credit and Warehousing Corporation"), et certaines autres modifications.

No 65—D'Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine-Georges Massabky, demandant que ses prénoms et nom de famille soient changés en ceux d'Antoine-Georges Massey.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes sur le lot N° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot N° 149 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges et leurs subdivisions", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 104) intitulé: "Loi validant un acte de vente par

Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé: "Loi constituant en corporation *Barclays Trust Company of Canada*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 136) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation du collège commercial de Saint-Césaire" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 17 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé: "Loi permettant à Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine Georges Masabky de changer ses prémons et nom de famille en ceux de Antoine-Georges Massey",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40) intitulé: "Loi concernant les bombes lacrymogènes",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé: "Loi modifiant l'article 29 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways, Limited*, pendant un certain nombre d'années",

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 119) intitulé:

“Loi ratifiant le titre de *Canadian Refiners, Limited*, à une certaine propriété située dans la ville de Montréal-Est”,

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 135) intitulé: “Loi concernant l’évaluation des propriétés de *The Shawinigan Water and Power Company* et de *Laurentide Company, Limited*, pour fins scolaires à Grand’Mère”,

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 170) intitulé: “Loi modifiant la Loi du barreau”,

Sur la motion de l’honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L’honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s’ajourne.

MARDI LE 17 FÉVRIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Carrel,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Martin*,
N° 67—De l'Institut Fraser.

Par l'honorable M. *Miles*:
N° 68—De la ville d'East-Angus;
N° 69—Du District of Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation.

Par l'honorable M. *Grothé*:
N° 70—De la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada;
N° 71—De la municipalité du village d'Asbestos.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 66—Des Ursulines de Québec et des Ursulines de Roberval, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "la Congrégation des Ursulines de Québec".

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 83) intitulé: "Loi concernant la donation Cherrier-Sénécal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été

chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes sur le lot N° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot N° 149 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges et leurs subdivisions", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi validant un acte de vente par Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la radiodiffusion en cette province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie relativement aux expropriations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142)

intitulé: “Loi modifiant la charte de l’Institut Fraser”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières”,

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L’honorable M. *Carrel* propose que:

Cette Chambre,—voyant avec appréhension l’envahissement croissant des articles de Russie, produits dans des conditions anormales et immorales, avec le concours des bagnards et à l’aide de travaux forcés, faisant concurrence aux produits canadiens et aggravant ainsi notre problème de chômage,—attire respectueusement l’attention du gouvernement fédéral sur ce malheureux état de choses qui jette la perturbation dans la vie économique du Canada, et suggère instamment l’adoption immédiate de lois mettant fin à cette concurrence injuste qui nuit à notre classe ouvrière dans tout le pays,—

Et les honorables MM. *Du Tremblay*, *Miles* et *Chapais* parlent sur ladite motion.

Sur la motion de l’honorable M. *Kelly*, le débat est ajourné.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137) intitulé: “Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité de Trois-Rivières”,

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s’ajourne.

MERCREDI LE 18 FÉVRIER 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 67—De l'Institut Fraser, demandant des amendements à sa charte;

N° 68—De la ville d'East-Angus, demandant des amendements à sa charte;

N° 70—De la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant des amendements à sa charte;

N° 71—De la municipalité du village d'Asbestos, demandant certains pouvoirs d'expropriation.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 69—Du District of Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation, demandant leur fusion en un nouveau corps sous le nom de "Brome-Missisquoi Perkins Hospital".

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la susdite pétition soit renvoyée à la commission des Ordres permanents.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 108) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies *Price Brothers & Company, Ltd.*, et *The Kenogami Land Company, Ltd.*, au sujet des taxes payables par ces deux compagnies", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways, Limited*, pendant un certain nombre d'années", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 119) intitulé: "Loi ratifiant le titre de *Canadian Copper Refiners, Limited*, à une certaine propriété située dans la ville de Montréal-Est" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains actes de vente et de transport et d'éta-

blissement de servitude, en ce qui regarde certains emplacements de ladite ville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 128) intitulé: "Loi permettant à Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine Georges Massabky de changer ses prénoms et nom de famille en ceux de Antoine-Georges Massey" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 3 mars prochain.

Le débat sur la motion de l'honorable M. *Carrel* est repris par l'honorable M. *Kelly*.

L'honorable M. *Carrel* demande à la Chambre la permission de modifier sa motion en retranchant, dans les troisième et quatrième lignes, les mots "et immorales, avec le concours des bagnards et à l'aide de travaux forcés".

Telle permission étant donnée, l'honorable M. *Carrel*, appuyé par l'honorable M. *Du Tremblay*, propose:

Que cette Chambre,—voyant avec appréhension l’envahissement croissant des articles de Russie, produits dans des conditions anormales, faisant concurrence aux produits canadiens et aggravant ainsi notre problème du chômage,—attire respectueusement l’attention du gouvernement fédéral sur ce malheureux état de choses qui jette la perturbation dans la vie économique du Canada et suggère instamment l’adoption immédiate de lois mettant fin à cette concurrence injuste qui nuit à notre classe ouvrière dans tout le pays.

La question d’agrément étant posée sur ladite motion, elle est Résolue affirmativement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé: “Loi modifiant la Loi relative à la radiodiffusion en cette province”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: “Loi modifiant la Loi des assurances de Québec”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la voirie relativement aux expropriations”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des pensions",
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé:
 "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropo-
 litaine de Montréal",
 Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la cité de Québec",
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 3 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Thériault*:

N° 72—De Jacques-R. Hébert et autres;

N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 74—Du la cité de Saint-Jean.

Par l'honorable M. *Roberge*:

N° 75—De l'Eastern Townships Agricultural Association.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 76—De F.-F. Langan et autres.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de l'article 5 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 4 h. après-midi.

L'honorable M. *Kelly*, propose: "Qu'un ordre de cette Chambre soit adopté demandant la production de toute correspondance reçue par les divers départements relativement à l'absence d'ambrosie dans la péninsule gaspésienne, y compris la copie des publications renfermant les interviews données par M. Thomas A Edison à ce sujet et transmises aux départements."

L'honorable M. *Choquette*, appuie la motion.

La question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est

Résolue affirmativement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83), intitulé: "Loi concernant la donation Cherrier-Sénécal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies *Price Brothers & Company, Ltd.*, et *The Kenogami Land Company, Ltd.*, au sujet des taxes payables par ces deux compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109), intitulé: "Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways, Limited*, pendant un certain nombre d'années", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains actes de vente et de transport et d'établissement de servitude, en ce qui regarde certains emplacements de ladite ville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant la loi de la prévention des incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: "Loi modifiant la Code civil, le Code de procédure civile et les Statuts refondus, 1925, relativement aux droits civils de la femme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: "Loi concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: "Loi constituant la Corporation de Crédit et d'Entreposage (*Credit & Warehousing Corporation*)", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Ursulines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association agricole des Cantons de l'est", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148) intitulé: "Loi fusionnant *The District of Bedford General Hospital* et *The Perkins Hospital Corporation* sous le nom de *Brome-Missisquoi-Perkins Hospital*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant l'article 361 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 195) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la présentation des candidats", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 2 de la Loi des cités et ville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport n° 18 du bibliothécaire de la Législature de Québec, pour l'intervalle de janvier à décembre 1930.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 4 MARS 1931.

(Séance à 4 h. après-midi)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,
Martin,

Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 72—De Jacques-R. Hébert et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Montreal North-Western Railway";

N° 74—De la cité de Saint-Jean, demandant l'autorisation de détourner et assainir le ruisseau Jackwood;

N° 75—De l'Eastern Township Agricultural Association, demandant des amendements à sa charte;

N° 76—De F.-F. Langan et autres, demandant une loi concernant la succession de feu James McCready.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium, demandant la confirmation du titre à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*,

Ladite pétition est renvoyée à la Commission des Ordres permanents afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 4 mars 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 66—Des Ursulines de Québec et des Ursulines de Roberval, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "la Congrégation des Ursulines de Québec";

N° 70—De la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant des amendements à sa charte.

En ce qui concerne la requête suivante :

N° 69—Du District de Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation, demandant leur fusion en un nouveau corps sous le nom de "Brome-Missisquoi Perkins Hospital", déclarée irrégulière, les intéressés ayant déclaré que les corporations en question ne possédant pas de sceaux, votre commission recommande que la règle 34 soit suspendue et que ladite requête soit lue et reçue :

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE.

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 69—Du District of Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation, demandant leur fusion en un nouveau corps sous le nom de "Brome-Missisquoi Perkins Hospital".

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Québec, le 4 mars 1931.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'un sous-comité, composé des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Pérodeau* et *Scott*, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 11 février dernier et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

G. BRYSON,

Président pro-tempore

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération d'une nouvelle clause à ajouter.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 92) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Arthur Roy", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 135) intitulé: "Loi concernant l'évaluation des propriétés de *The Shawinigan Water and Power Company* et de *Laurentide Company, Limited*, pour fins scolaires à Grand'Mère" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 137) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé:
 "Loi modifiant la loi de la prévention des incendies",
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé:
 "Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements",
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi de la chasse",
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50) intitulé:
"Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé:
"Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et les Statuts
refondus, 1925, relativement aux droits civils de la femme",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62) intitulé:
"Loi concernant la construction d'un édifice pour divers services de
l'administration, à Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield",
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 140) intitulé: "Loi constituant la Corporation de Crédit et d'Entreposage (*Credit & Warehousing Corporation*)",
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation les Ursulines de Québec",
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada",
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant l'article 316 du Code de procédure civile",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 183) intitulé:
"Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 195) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la présentation des candidats",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 200) intitulé:
"Loi modifiant l'article 2 de la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 5 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Garneau,
Grothé,
Létourneau,

Martin,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 5 mars 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 69—Du District of Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation, demandant leur fusion en un nouveau corps sous le nom de "Brome-Missisquoi Perkins Hospital".

N° 75—De l'Eastern Townships Agricultural Association, demandant des amendements à sa charte ;

N° 76—De F.-F. Langan et autres, demandant une loi concernant la succession de feu James McCready.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président pro-tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 178) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens préalables", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du paragraphe 2 de la clause 2 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant l'article 361 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 195) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la présentation des candidats", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 2 de la Loi des cités et villes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 10 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91)

intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 145) intitulé: “Loi concernant la succession de feu James McCready”,
Sur la motion de l’honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l’honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 147) intitulé: “Loi modifiant la charte de l’Association agricole des Cantons de l’est”,
Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 148) intitulé: “Loi fusionnant *The District of Bedford General Hospital* et *The Perkins Hospital Corporation* sous le nom de *Brome-Missisquoi-Perkins Hospital*”,
Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s’ajourne.

MARDI LE 10 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Létourneau,</i>	

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Arthur Roy", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité de Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'école polytechnique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64)

intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés agricoles et laitières”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: “Loi modifiant la Loi des abeilles”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 67) intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés d’agriculture”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’hygiène publique de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la préservation de l’enfance contre la tuberculose”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132) intitulé: "Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: "Loi concernant la corporation du village d'Asbestos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le ruisseau Jackwood", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 190) intitulé: "Loi modifiant l'article 177 de la Loi des chemins de fer de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 1530 du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 222) intitulé: "Loi modifiant l'article 408 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 225) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 227) intitulé: "Loi modifiant l'article 4 de la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 234) intitulé: "Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7 relativement aux victimes de la conflagration à Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 237) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 11 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Létourneau,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 11 mars 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement et au complet dans chaque cas, mais qu'ils sont en cours de publication. Elle recommande en conséquence que la règle 46 soit suspendue quant à ce qui concerne lesdites requêtes :

N° 67—De l'Institut Fraser, demandant des amendements à sa charte;

N° 71—De la municipalité du village d'Asbestos, demandant certains pouvoirs d'expropriation;

N° 72—De Jacques-R. Hébert et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Montreal North-Western Railway";

N° 74—De la cité de Saint-Jean, demandant l'autorisation de détourner et assainir le ruisseau Jackwood.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des contingents, présente son troisième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES CONTINGENTS

Québec, le 11 mars 1931.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été examinés et trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif du 1er février 1930 au 1er février 1931, se sont élevées à \$111,387.21.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1931-32 sont de \$101,600.00.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président pro-tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 52) intitulé: "Loi modifiant la Code civil, le Code de procédure civile et les Statuts refondus, 1925, relativement aux droits

civils de la femme”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 174) intitulé: “Loi modifiant l’article 398 du Code municipal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 89) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a

été renvoyé le bill (n° 140) intitulé: “Loi constituant la Corporation de Crédit et d’Entreposage (*Credit & Warehousing Corporation*)”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 141) intitulé: “Loi constituant en corporation la Congrégation des Ursulines de Québec”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 145) intitulé: “Loi concernant la succession de feu James McCready”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de garantie de titre et de fiducie du Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: C bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association agricole des Cantons de l'est", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec amendement, dans la version française seulement, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 178), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens préalables", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Institut Fraser",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'école polytechnique",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des sociétés agricoles et laitières",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des sociétés coopérative agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des abeilles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé:
 “Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé:
 “Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé:
 “Loi modifiant la Loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé:
 “Loi modifiant la Loi des unités sanitaires”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 132) intitulé:
 “Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme
 corporation ecclésiastique dans la province de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé:
 “Loi concernant la corporation du village d'Asbestos”,

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150) intitulé:
 “Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le
 ruisseau Jackwood”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 190) intitulé:
 “Loi modifiant l'article 177 de la Loi des chemins de fer de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 199) intitulé:
"Loi modifiant l'article 1530 du Code civil",
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 225) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 227) intitulé:
"Loi modifiant l'article 4 de la Loi de la chasse",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 234) intitulé: "Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7 relativement aux victimes de la conflagration à Terrebonne",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association agricole des Cantons de l'est", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A six heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable H.-G. Carroll, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

67— 3 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.

CHAP.	
86—	4 Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations.
113—	5 Loi modifiant l'article 1317 du Code de procédure civile.
9—	6 Loi modifiant la Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie.
8—	7 Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec.
99—	8 Loi concernant les chiens errants dans certains territoires non organisés en municipalité.
35—	9 Loi modifiant la loi relative à la radiodiffusion en cette province.
77—	12 Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
102—	13 Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement à certains écrits faits hors de la province de Québec.
19—	14 Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements.
107—	16 Loi concernant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Terrebonne.
30—	17 Loi modifiant la Loi de la gazoline.
53—	18 Loi modifiant la Loi de la voirie.
72—	19 Loi modifiant la Loi des jurés.
51—	20 Loi modifiant la Loi de la chasse.
71—	23 Loi concernant la compétence de certaines cours dans le district judiciaire de Nicolet.
112—	25 Loi modifiant l'article 618 du Code de procédure civile.
22—	28 Loi modifiant la Loi des employés publics.
32—	29 Loi modifiant la Loi de tempérance de Québec.
95—	37 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
52—	39 Loi modifiant la Loi de la voirie relativement aux expropriations.
75—	40 Loi concernant les bombes lacrymogènes.
69—	41 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'école polytechnique.
132—	42 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne.
12—	43 Loi autorisant un octroi au Conservatoire national de musique.
18—	50 Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale.
108—	51 Loi modifiant l'article 29 du Code de procédure civile.
101—	52 Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et les Statuts refondus, 1925, relativement aux droits civils de la femme.
24—	60 Loi modifiant la Loi des pensions.
7—	62 Loi concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec.
42—	64 Loi modifiant la Loi des sociétés agricoles et laitières.
40—	65 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.

CHAP.

- 43— 66 Loi modifiant la Loi des abeilles
- 39— 67 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
- 78— 72 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
- 80— 73 Loi modifiant la Loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose.
- 79— 74 Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
- 61— 75 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 187— 76 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilbert Aubrey Barber à la pratique de la chirurgie dentaire.
- 185— 77 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul Roy au nombre de ses membres, après examen.
- 188— 78 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Luther Hamilton Stilwell à la pratique de la chirurgie dentaire.
- 150— 79 Loi constituant en corporation "La Congrégation de la Fraternité sacerdotale".
- 181— 80 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
- 179— 83 Loi concernant la donation Cherrier-Sénécal.
- 178— 84 Loi concernant la succession de feu John Dwane.
- 184— 85 Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Ville-neuve.
- 65— 86 Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Île Dorval.
- 186— 87 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Emile-A. Jeannotte à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
- 156— 88 Loi modifiant la constitution en corporation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.
- 130— 89 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
- 129— 90 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
- 127— 91 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 183— 92 Loi concernant la succession de feu Arthur Roy
- 140— 95 Loi abolissant certaines servitudes sur le lot No 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot No 149 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges et leurs subdivisions.
- 172— 96 Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton Vale.
- 126— 97 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 128— 98 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 157— 101 Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.

CHAP.

- 165— 102 Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle.
- 177— 104 Loi validant un acte de vente par Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*.
- 137— 105 Loi constituant en corporation *Barclays Trust Company of Canada*.
- 149— 106 Loi constituant en corporation "Les Cisterciens de Val-d'Espoir".
- 151— 107 Loi constituant en corporation "Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi", à Gaspé.
- 171— 108 Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies *Price Brothers & Company, Ltd.*, et *The Kenogami Land Company, Ltd.*, au sujet des taxes payables par ces deux compagnies.
- 173— 109 Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways, Limited*, pendant un certain nombre d'années.
- 180— 110 Loi concernant le contrat de mariage de l'honorable John Hall Kelly et de dame Marie-Adèle Dionne.
- 146— 113 Loi modifiant la charte de La corporation de Notre-Dame-du-Chemin.
- 158— 114 Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte-des-Neiges.
- 62— 116 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 168— 118 Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à certains terrains.
- 164— 119 Loi ratifiant le titre de *Canadian Copper Refiners, Limited*, à une certaine propriété située dans la ville de Montréal-Est.
- 163— 120 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains actes de vente et de transport et d'établissement de servitude, en ce qui regarde certains emplacements de ladite ville.
- 136— 121 Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
- 152— 122 Loi constituant en corporation les Sœurs de Saint-Paul.
- 174— 123 Loi ratifiant le règlement No 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre 1930.

CHAP.

- 175— 124 Loi ratifiant le règlement No 17 de la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès et une résolution, en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité.
- 169— 126 Loi ratifiant certains règlements, résolution et contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
- 170— 127 Loi ratifiant certaine résolution et certain contrat passés et faits entre la corporation scolaire de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
- 189— 128 Loi permettant à Antoun Georges Musakeby *alias* Antoine Georges Massabky de changer ses prénoms et nom de famille en ceux de Antoine Georges Massey.
- 125— 129 Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
- 191— 130 Loi légalisant le changement de nom de Edward Spragge Winslow en celui de Edward Winslow-Spragge, déclarant que ce changement constitue un accomplissement de la volonté de William Thomas Henry Spragge et changeant le nom de famille d'autres personnes, de Winslow en celui de Winslow-Spragge.
- 190— 133 Loi changeant le nom de famille de John Gould Snasdell Taylor et d'autres personnes, de Taylor en celui de Snasdell-Taylor.
- 166— 134 Loi concernant la cité de Grand'Mère et pourvoyant à des commutations de taxes en faveur de certaines compagnies.
- 167— 135 Loi concernant l'évaluation des propriétés de *The Shawinigan Water and Power Company* et de *Laurentide Company, Limited*, pour fins scolaires, à Grand'Mère.
- 147— 136 Loi modifiant la charte de la Corporation du collège commercial de Saint-Césaire.
- 66— 137 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité des Trois-Rivières.
- 153— 138 Loi constituant en corporation "les Sœurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé".
- 143— 140 Loi constituant la Corporation de Crédit et d'Entreposage (*Crédit & Warehousing Corporation*).
- 148— 141 Loi constituant en corporation la Congrégation des Ursulines de Québec.
- 182— 145 Loi concernant la succession de feu James McCready
- 138— 146 Loi modifiant la charte de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada.
- 142— 147 Loi modifiant la charte de l'Association agricole des Cantons de l'est.
- 87— 170 Loi modifiant la Loi du barreau.
- 115— 174 Loi modifiant l'article 398 du Code municipal.

CHAP.

- 89— 175 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
110— 178 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens préalables.
111— 181 Loi modifiant l'article 361 du Code de procédure civile.
55— 195 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la présentation des candidats.
54— 200 Loi modifiant l'article 2 de la Loi des cités et villes.
91— 225 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
50— 227 Loi modifiant l'article 4 de la Loi de la chasse.
13— 234 Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7 relativement aux victimes de la conflagration à Terrebonne.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 12 MARS 1931.

(*Séance à midi.*)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Girouard,
Grothé,
Létourneau,

Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 17 mars courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé :
"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 17 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 77—Des Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci.

Par l'honorable M. *Grothé*.

N° 78—De l'American Can Company.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 186) intitulé: "Loi détachant certaines municipalités du district électoral de Dorchester pour les fins électorales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 230) intitulé: "Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 235) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec relativement aux assemblées", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 222): intitulé: "Loi modifiant l'article 408 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 237) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 18 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 79—De Henry Birks & Sons, Limited.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 77—Des Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant la ratification de certains contrats et la radiation de certaines servitudes grevant ses immeubles ;

N° 78—De l'American Can Company, demandant la ratification du règlement n° 1110 de la cité de Montréal.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 18 mars 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante:

N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium, demandant la confirmation du titre à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, soumise pour irrégularité, a trouvé qu'elle a dûment été corrigée par l'apposition de la signature requise, et elle recommande que ladite requête soit lue et reçue.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium, demandant la confirmation du titre à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 1530 du Code civil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de la rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 186) intitulé: "Loi détachant certaines municipalités du district électoral de Beauce et les annexant au district électoral de Dorchester pour les fins électorales",

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 230) intitulé: "Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 235) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec relativement aux assemblées",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 19 MARS 1931.

(Séance à midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Létourneau,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 79—De Henry Birks & Sons, Limited, demandant la ratification d'un acte de vente et de cession par la cité de Montréal et déclarant fermée une certaine lisière de terrain.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 172) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 186) intitulé: "Loi détachant certaines municipalités du district électoral de Beauce et les annexant au district électoral de Dorchester pour les fins électorales", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation à laquelle a été renvoyé le bill (n° 190) intitulé: "Loi modifiant l'article 177 de la Loi des chemins de fer de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 132) intitulé: "Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Institut Fraser", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 143) intitulé: "Loi concernant la corporation du village d'Asbestos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 148) intitulé: "Loi fusionnant *The District of Bedford General Hospital* et *The Perkins Hospital Corporation* sous le nom de *Brome-Missisquoi-Perkins Hospital*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés à laquelle a été renvoyé le bill (n° 150) intitulé: "Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le ruisseau Jackwood", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 24 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant les articles 2174a et 2175 du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 239) intitulé: "Loi modifiant la loi 31 Victoria, chapitre 38, constituant en corporation Le Synode du diocèse de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 24 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Létourneau,
Martin,

Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 80—De l'Institut de N.-D. du Bon Conseil de Montréal.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements aux amendements du Conseil législatif.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le ruisseau Jackwood", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi des accidents du travail, 1931", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour subvenir aux diverses charges et dépenses du gouvernement et du service public de cette province pendant la présente session de la Législature", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec rela-

tivement à l'inspection des syndicats autres que les caisses populaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: "Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quand à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 149) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de East Angus", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que les règles 38 et 50 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152) intitulé: "Loi concernant *The American Can Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que les règles 38 et 50 soient suspendues quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154) intitulé: "Loi ratifiant un acte de vente et de cession par la cité de Montréal à *Henry Birks & Sons, Limited*, et déclarant fermée une certaine lisière de terrain", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que les règles 38 et 50 soient suspendues quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 177) intitulé: "Loi modifiant la Code municipal relativement aux taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
 Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
 Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 193) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à la création de certains fonds", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal, relativement au drainage des terres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 202) intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 228) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 244) intitulé: "Loi pour indemniser les cultivateurs de certaines pertes et aider à l'achat d'engrais chimiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24) intitulé: "Loi concernant les Écoles ménagères provinciales",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant les articles 2174a et 2175 du Code civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quand à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 239) intitulé
"Loi modifiant la loi 31 Victoria, chapitre 38, constituant en corporation
Le Synode du diocèse de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 25 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,
Létourneau,

Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 80—De l'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, demandant la fermeture d'une partie de ruelle du village de la Côte S.-Louis.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son dixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 25 mars 1931.

La Commission des Ordres Permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement dans chaque cas; ces avis sont cependant en cours de publication, et votre commission recommande qu'ils soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue :

N° 68—De la ville d'East-Angus, demandant des amendements à sa charte;

N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium, demandant la confirmation du titre à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts;

N° 77—Des Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant la ratification de certains contrats et la radiation de certaines servitudes grèvant ses immeubles;

N° 78—De l'American Can Company, demandant la ratification du règlement n° 1110 de la cité de Montréal;

N° 79—De Henry Birks & Sons, Limited, demandant la ratification d'un acte de vente et de cession par la cité de Montréal et déclarant fermée une certaine lisière de terrain.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 46), intitulé: "Loi des accidents du travail, 1931", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 177), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux taxes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 193) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à la création de certains fonds", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 201) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal, relativement au drainage des terres", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 202) intitulé: "Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée sur lesdits amendements, l'honorable M. *Roy* propose que ledit bill, avec ses amendements, soit de nouveau renvoyé à la commission des bills privés pour plus ample considération.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Ordonné que ledit bill soit de nouveau renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132) intitulé: "Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172) intitulé "Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins",

informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 208) intitulé: "Loi modifiant la Code municipal relativement aux attributions des conseils de comté", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 245) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de l'article 7 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à

cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour subvenir aux diverses charges et dépenses du gouvernement et du service public de cette province pendant la présente session de la Législature",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à l'inspection des syndicats autres que les caisses populaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 244) intitulé: "Loi pour indemniser les cultivateurs de certaines pertes et aider à l'achat d'engrais chimiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 26 MARS 1931.

(*Séance à midi.*)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Girouard,
Grothé,
Létourneau,

Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son onzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 26 mars 1931.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son onzième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis n'ont pas été publiés tel que requis, mais elle recommande que la règle 46 soit suspendue en ce cas, vu que les avis donnés concernant la requête de la cité de Montréal couvrent le cas de celle-ci :

N° 80—De l'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, demandant la fermeture d'une partie de ruelle du village de la Côte S.-Louis.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 103) intitulé: "Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Martin* propose

Que ledit bill tel qu'amendé soit lu une troisième fois.

L'honorable M. *Champagne* propose, en amendement, que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa prise en considération en comité plénier à la prochaine séance.

Et la question d'agrément étant posée sur l'amendement, elle est résolue affirmativement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 149) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de East Angus", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 152) intitulé: "Loi concernant *The American Can Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 154) intitulé: "Loi ratifiant un acte de vente et de cession par la cité de Montréal à *Henry Birks & Sons, Limited*, et déclarant fermée une certaine lisière de terrain", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 31 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 205)

intitulé: “Loi modifiant l'article 41 de la Loi des véhicules automobiles”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 228) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 208) intitulé: “Loi modifiant le Code municipal relativement aux attributions des conseils de comté”,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 245) intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson* propose que :

Les membres de cette Chambre offrent leurs plus cordiales félicitations et leurs vœux les meilleurs à l'honorable conseiller législatif de la division de Montarville, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire de naissance.

Cette motion est appuyée par l'honorable M. *Chapais*.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 31 MARS 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46), intitulé: "Loi des accidents du travail, 1931", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 149) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de East Angus", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152), intitulé: "Loi concernant *The American Can Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154), intitulé: "Loi ratifiant un acte de vente et de cession par la cité de Montréal à *Henry Birks & Sons, Limited*, et déclarant fermée une certaine lisière de terrain", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22) intitulé: "Loi concernant la nomination et le paiement de certains officiers et employés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paratonnerres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31) intitulé: "Loi prohibant certaines enseignes lumineuses servant à annoncer les liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi modifiant les articles 3 et 5 de la Loi des subventions aux collèges classiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: "Loi concernant la radio", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144) intitulé: "Loi modifiant et confirmant le titre de *The Mount Sinai Sanatorium* à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal North-Western Railway*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: "Loi concernant la fermeture d'une partie de la ruelle située en arrière des lots du boulevard Saint-Joseph et faisant partie du lot No 329, subdivision 286, des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte Saint-Louis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 209) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines exemptions de taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 217) intitulé: "Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada et de l'origine du christianisme sur ce continent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 218) intitulé: "Loi modifiant l'article 54 de la Loi des asiles d'aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 219) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des écoles de réforme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 220) intitulé: "Loi modifiant l'article 18 de la Loi des écoles d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 221) intitulé: "Loi modifiant l'article 34 de la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 229) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 231) intitulé: "Loi concernant la responsabilité civile en matière de radiodiffusion", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 232) intitulé: "Loi relative à la construction de certains ponts dans la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 238) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 240) intitulé: "Loi de l'aide aux cultivateurs relativement aux prêts agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 242) intitulé: "Loi concernant le lot No 710 du cadastre du quartier Saint-Laurent de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 243) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 246)

intitulé: “Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 247) intitulé: “Loi concernant la silicose”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: “Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels”,

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 204) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la division territoriale”,

Sur la motion de l’honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Ouellet*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 205) intitulé: “Loi modifiant l’article 41 de la Loi des véhicules automobiles”,

Sur la motion de l’honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s’ajourne.

MERCREDI LE 1er AVRIL 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Grothé,
Martin,
Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 151) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal North-Western Railway*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements et recommandant le changement de son titre, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements et sous le titre: "Loi constituant en corporation *Montreal & North-Western Railway*", pour lequel elle demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 179) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 183) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roberge*, propose

Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce, sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 209) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines exemptions de taxes" fait rapport que ledit bill a

été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été de nouveau renvoyé le bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 144) intitulé: "Loi modifiant et confirmant le titre de *The Mount Sinai Sanatorium* à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: "Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 155) intitulé: "Loi concernant la fermeture d'une partie de la ruelle située en arrière des lots du boulevard Saint-Joseph et faisant partie du lot No 329, subdivision 286, des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte Saint-Louis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures du matin.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 212) intitulé: "Loi concernant la conversion de certaines compagnies à fonds social en sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 215) intitulé: "Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer", pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux procédures en expropriation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 251) intitulé "Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 10), intitulé: "Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital* concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (n° 103) intitulé: "Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal".

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé: "Loi concernant la nomination et le paiement de certains officiers et employés",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des paratonnerres",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31) intitulé: "Loi prohibant certaines enseignes lumineuses servant à annoncer les liqueurs alcooliques",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé:
“Loi modifiant la Loi du Département du trésor”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé:
“Loi modifiant les articles 3 et 5 de la Loi des subventions aux collèges
classiques”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé:
“Loi concernant la radio”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé:
“Loi modifiant la Loi des assurances de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de l'article 4 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 217) intitulé: "Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada et de l'origine du christianisme sur ce continent",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 218) intitulé:
"Loi modifiant l'article 54 de la Loi des asiles d'aliénés",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 219) intitulé:
"Loi modifiant l'article 27 de la Loi des écoles de réforme",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 220) intitulé:
"Loi modifiant l'article 18 de la Loi des écoles d'industrie",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 221) intitulé: "Loi modifiant l'article 34 de la Loi de l'assistance publique de Québec",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 229) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 231) intitulé: "Loi concernant la responsabilité civile en matière de radiodiffusion",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois, sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 232) intitulé: "Loi relative à la construction de certains ponts dans la province",
Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 238) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés"

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 240) intitulé: "Loi de l'aide aux cultivateurs relativement aux prêt sagricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 242) intitulé: "Loi concernant le lot No 710 du cadastre du quartier Saint-Laurent de la cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 243) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des pensions",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 246) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens
medicaux",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 247) intitulé:
"Loi concernant la silicose",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 2 AVRIL 1931.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapaïs,
Choquette,
Daniel,
Garneau,

Girouard,
Miles,
Pérodeau,
Roberge,
Roy.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 208) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux attributions des conseils de comté" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission de législation, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 212) intitulé: "Loi concernant la conversion de certaines compagnies à fonds social en sociétés coopératives agricoles", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: "Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne

JEUDI LE 2 AVRIL 1931.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Létourneau,

Miles,
Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital* concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal North-Western Railway*" informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'a pas accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient retirés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a retiré ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183), intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 223) intitulé: "Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 44", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et Outremont",

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à samedi prochain le 4 mars courant, à 10 heures 30 du matin.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI LE 4 AVRIL 1931.

(Séance à 10 h. 30 du matin.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Jacob Nicol*, orateur,

Les honorables messieurs

Champagne,
Chapais,
Choquette,
Daniel,
Garneau,
Létourneau,

Ouellet,
Pérodeau,
Roberge,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et Outremont", informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'a pas accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient retirés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a retiré ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 216) intitulé: "Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 250) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour insérer un nouvel article dans ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour insérer ledit article.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 213) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'évaluation des lignes de transmission", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de l'article 1 dudit bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour la prise en considération dudit article.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 213) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'évaluation de lignes de transmission", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 21), intitulé: "Loi octroyant à sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1931 et le

30 juin 1932 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

A 10 h. 30 du soir, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 14— 10 Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et *Verdun Protestant Hospital* concernant le soin, la garde et l'entretien des aliénés.
- 104— 11 Loi modifiant les articles 2174*a* et 2175 du Code civil.
- 21— 22 Loi concernant la nomination et le paiement de certains officiers et employés.
- 70— 24 Loi concernant les Écoles menagères provinciales.
- 76— 26 Loi modifiant la Loi des paratonnerres.
- 25— 27 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
- 31— 31 Loi prohibant certaines enseignes lumineuses servant à annoncer des liqueurs alcooliques.
- 63— 32 Loi concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et Outremont.
- 98— 34 Loi modifiant la Loi des Syndicats professionnels.
- 48— 36 Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 100— 46 Loi des accidents du travail, 1931.
- 60— 47 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 45— 48 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.

-
- CHAP.
- 92— 49 Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relativement aux valeurs mobilières, 1930.
- 28— 53 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
- 20— 54 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 97— 56 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à l'inspection des syndicats autres que les caisses populaires.
- 114— 57 Loi modifiant le Code municipal.
- 56— 58 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 26— 59 Loi modifiant la Loi du département du trésor.
- 68— 61 Loi modifiant les articles 3 et 5 de la Loi des subventions aux collèges classiques.
- 36— 63 Loi concernant la radio.
- 94— 68 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins.
- 27— 69 Loi modifiant la Loi des licences.
- 29— 71 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
- 139— 82 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal.
- 123— 93 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 122— 99 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 141— 103 Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal.
- 145— 132 Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
- 159— 142 Loi modifiant la charte de l'Institut Fraser.
- 134— 143 Loi concernant la corporation du village d'Asbestos.
- 176— 144 Loi ratifiant et confirmant le titre de *Mount Sinai Sanatorium* à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.
- 155— 148 Loi fusionnant le *District of Bedford General Hospital* et la *Perkins Hospital Corporation* sous le nom de *Brome-Missisquoi-Perkins Hospital*.
- 133— 149 Loi modifiant la charte de la ville de East Angus.
- 131— 150 Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le ruisseau Jackwood.
- 135— 151 Loi constituant en corporation *Montreal North-Western Railway*.
- 162— 152 Loi concernant la *American Company*.
- 154— 153 Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci.
- 161— 154 Loi ratifiant un acte de vente et de cession par la cité de Montréal à *Henry Birks & Sons, Limited*, et déclarant fermée une certaine lisière de terrain.

CHAP.

- 160— 155 Loi concernant la fermeture d'une partie de la ruelle située en arrière de certains lots du boulevard Saint-Joseph et faisant partie du lot No 329, subdivision 286, des plans et livre de renvoi officiels du village de la Côte Saint-Louis.
- 16— 172 Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins.
- 121— 177 Loi modifiant le Code municipal relativement aux taxes.
- 81— 179 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 109— 183 Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile.
- 57— 185 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes.
- 15— 186 Loi détachant certaines municipalités du district électoral de Beauce et les annexant au district électoral de Dorchester pour les fins électorales.
- 93— 190 Loi modifiant l'article 177 de la Loi des chemins de fer de Québec.
- 96— 193 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à la création de certains fonds.
- 103— 199 Loi modifiant l'article 1530 du Code civil.
- 117— 201 Loi modifiant le Code municipal, relativement au drainage des terres.
- 58— 202 Loi modifiant l'article 571c de la Loi des cités et villes.
- 17— 204 Loi modifiant la Loi de la division territoriale.
- 118— 208 Loi modifiant le Code municipal relativement aux attributions des conseils de comté.
- 120— 209 Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines exemptions de taxes.
- 41— 212 Loi concernant la conversion de certaines compagnies à fonds social en sociétés coopératives agricoles.
- 119— 213 Loi modifiant le Code municipal relativement à l'évaluation de lignes de transmission.
- 4— 215 Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer.
- 34— 216 Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers.
- 11— 217 Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada et de l'origine du christianisme sur ce continent.
- 85— 218 Loi modifiant l'article 54 de la Loi des asiles d'aliénés.
- 73— 219 Loi modifiant l'article 27 de la Loi des écoles de réforme.
- 74— 220 Loi modifiant l'article 18 de la Loi des écoles d'industrie.
- 83— 221 Loi modifiant l'article 34 de la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 116— 222 Loi modifiant l'article 408 du Code municipal.

CHAP.

- 64— 223 Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 44.
- 82— 228 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 37— 229 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
- 49— 230 Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer.
- 105— 231 Loi concernant la responsabilité civile en matière de radiodiffusion.
- 5— 232 Loi relative à la construction de certains ponts dans la province.
- 88— 235 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec relativement aux assemblées.
- 59— 236 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux procédures en expropriation.
- 90— 237 Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
- 84— 238 Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.
- 144— 239 Loi modifiant la loi 31 Victoria, chapitre 38, constituant en corporation Le Synode du diocèse de Montréal.
- 38— 240 Loi de l'aide aux cultivateurs relativement aux prêts agricoles.
- 106— 242 Loi concernant le lot No 710 du cadastre du quartier Saint-Laurent de la cité de Montréal.
- 23— 243 Loi modifiant la Loi des pensions.
- 10— 244 Loi pour indemniser les cultivateurs de certaines pertes et aider à l'achat d'engrais chimiques.
- 44— 245 Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
- 46— 246 Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux.
- 47— 247 Loi concernant la silicose.
- 33— 250 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
- 6— 251 Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente les bills suivants pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

- 1— 21 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1931 et le 30 juin 1932 et pour d'autres fins du service public.

A— 55 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour subvenir aux diverses charges et dépenses du gouvernement et du service public de cette province pendant la présente session de la Législature.

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ces bills.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la dix-septième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est particulièrement agréable de donner la sanction royale aux lois que vous avez adoptées au cours de cette quatrième session.

Je forme des vœux pour que la Loi des accidents du travail et les autres lois importantes qui vous ont été soumises obtiennent tous les bons résultats que vous en attendez. Il est important que l'esprit d'assistance mutuelle qui a jusqu'ici régné entre les patrons et les ouvriers de notre province se continue et s'exerce de façon efficace.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à la disposition de chacun de nos départements les crédits nécessaires à l'administration.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'incombe de vous remercier de tout le zèle que vous avez déployé dans l'accomplissement de vos devoirs. Je prie la Providence de rendre vos travaux parlementaires fructueux, et de répandre ses bienfaits sur toute notre population.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est le volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

Et cette Législature est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX

DU

SOIXANTE-CINQUIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

21 GEORGE V, 1930-31

QUATRIÈME SESSION, DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

A dresse à l'ouverture de la session.....	3
— en réponse au discours du trône.....	12
— grossoyée et signée par l'orateur.....	13
— présentée au lieutenant-gouverneur.....	13
Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M. Caron.....	15
“ “ “ “ “ “ “ Ouellette.....	72
“ “ “ “ “ “ “ Perron.....	15
“ “ “ “ “ “ “ Turgeon.....	15
“ “ “ “ “ “ “ Vilas.....	15

Ajournement (Motions d'—).....	10, 12, 20, 33, 45, 63, 70, 82, 92, 102, 106, 122, 144, 145, 150, 155, 167, 174, 187, 201
Avis de motion (L'hon. M. Kelly).....	75
“ “ (L'hon. M. Carrel).....	82
B ibliothécaire, Production du rapport du—.....	110
Bills sanctionnés.....	20, 35, 144, 208
BILLS:—	
A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, <i>pro forma</i>	9
N° 2—Loi de l'aide aux chômeurs, 1930. —Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 19; am. acceptés, 20. Sanc- tionné. 20.	
N° 3—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques. —Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e et 3e lectures, 46. Sanctionné, 139.	
N° 4—Loi modifiant la Loi des inhumations et des exhumations. —Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e et 3e lectures, 64. Sanctionné, 140.	
N° 5—Loi modifiant l'article 1317 du Code de procédure civile. —Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e et 3e lectures, 46. Sanctionné, 140.	
N° 6—Loi modifiant la Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie. —Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 64. Sanctionné, 140.	
N° 7—Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec. —Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 47. Sanctionné, 140.	
N° 8—Loi concernant les chiens errants dans certains territoires non orga- nisés en municipalité. —Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 47. Sanctionné, 140.	

BILLS:—(*Suite*)

- N° 9—Loi modifiant la Loi relative à la radiodiffusion en cette province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 103. Sanctionné
140.
- N° 10—Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province et
Verdun Protestant Hospital concernant le soin, la garde et
l'entretien des aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e et 3e lectures, 47; ordre concer-
nant 3e lecture rescindé, 52; 3e lecture, 189; am. acceptés,
199. Sanctionné, 205.
- N° 11—Loi modifiant les articles 2174*a* et 2175 du Code civil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 162. Sanctionné,
205.
- N° 12—Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 116. Sanctionné,
140.
- N° 13—Loi modifiant les articles 1220 et 2144 du Code civil relativement
à certains écrits faits hors de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 33. Sanctionné,
140.
- N° 14—Loi modifiant les lois concernant l'organisation des départements.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 116. Sanctionné,
140.
- N° 15—Loi relative à certains travaux autorisés dans le but de venir en
aide aux chômeurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 33. Sanctionné,
35.
- N° 16—Loi concernant certains enregistrements dans la division d'enregis-
trement de Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 65. Sanctionné,
140.
- N° 17—Loi modifiant la Loi de la gazoline.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 134. Sanctionné,
140.
- N° 18—Loi modifiant la Loi de la voirie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 48. Sanctionné,
140.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 19—Loi modifiant la Loi des jurés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 48. Sanctionné, 140.
- N° 20—Loi modifiant la Loi de la chasse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 116. Sanctionné, 140.
- N° 21—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1931 et le 30 juin 1932, et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 204. Sanctionné, 208.
- N° 22—Loi concernant la nomination et le paiement de certains officiers et employés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 177; 2e et 3e lectures, 190. Sanctionné, 205.
- N° 23—Loi concernant la compétence de certaines cours dans le district judiciaire de Nicolet.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e et 3e lectures, 48. Sanctionné, 140.
- N° 24—Loi concernant les Écoles ménagères provinciales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 162. Sanctionné, 205.
- N° 25—Loi modifiant l'articles 618 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e et 3e lectures, 49. Sanctionné, 140.
- N° 26—Loi modifiant la Loi des paratonnerres.
—Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 190. Sanctionné, 205.
- N° 27—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 169. Sanctionné, 205.
- N° 28—Loi modifiant la Loi des employés publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 65. Sanctionné, 140.

BILLS:—(Suite)

- N° 29—Loi modifiant la Loi de tempérance de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 65. Sanctionné,
140.
- N° 31—Loi prohibant certaines enseignes lumineuses servant à annoncer
des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 190. Sanctionné,
205.
- N° 32—Loi concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et
Outremont.
Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 200; am. retirés, 202. Sanctionné,
205.
- N° 34—Loi modifiant la Loi des Syndicats professionnels.
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e et 3e lectures, 183. Sanctionné,
205.
- N° 36—Loi modifiant la Loi de la pêche.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 169. Sanctionné,
205.
- N° 37—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e et 3e lectures, 103. Sanctionné,
140.
- N° 38—Loi concernant la construction de tunnels à la rue Wellington et
aux environs du pont de la Côte Saint-Paul, sous le canal
Lachine, dans la cité Montréal.
Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e et 3e lectures, 33. Sanctionné,
35.
- N° 39—Loi modifiant la Loi de la voirie relativement aux expropriations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e et 3e lectures, 103. Sanctionné,
140.
- N° 40—Loi concernant les bombes lacrymogènes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 85; 2e et 3e lectures, 92. Sanctionné,
140.
- N° 41—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'école polytech-
nique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 134. Sanctionné,
140.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 42—Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville d'Isle Maligne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 93. Sanctionné, 140.
- N° 43—Loi autorisant un octroi au Conservatoire national de musique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e et 3e lectures, 66. Sanctionné, 140.
- N° 46—Loi des accidents du travail, 1931.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 158; 3e lecture, 165; am. acceptés, 177. Sanctionné, 205.
- N° 47—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 205.
- N° 48—Loi modifiant la Loi des Mines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 150. Sanctionné, 205.
- N° 49—Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930.
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 162. Sanctionné, 206.
- N° 50—Loi modifiant l'article 7 de la Loi de la division territoriale.
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 117. Sanctionné, 140.
- N° 51—Loi modifiant l'article 29 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 93. Sanctionné, 140.
- N° 52—Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et les Statuts refondus, 1925, relativement aux droits civils de la femme.
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 117; 3e lecture, 130. Sanctionné, 140.

BILLS:—(Suite)

- N° 53—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 150. Sanctionné, 206.
- N° 54—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 203; am. acceptés, 204. Sanctionné, 206.
- N° 55—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour subvenir aux diverses charges et dépenses du gouvernement et du service public de cette province pendant la présente session de la législature.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 209.
- N° 56—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à l'inspection des syndicats autres que les caisses populaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 170. Sanctionné, 206.
- N° 57—Loi modifiant le Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 168; am. retirés, 200. Sanctionné, 206.
- N° 58—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e et 3e lectures, 171. Sanctionné, 206.
- N° 59—Loi modifiant la Loi du département du trésor.
—Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné, 206.
- N° 60—Loi modifiant la Loi des pensions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e et 3e lectures, 104. Sanctionné, 140.
- N° 61—Loi modifiant les articles 3 et 5 de la Loi des subventions aux collèges classiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné, 206.
- N° 62—Loi concernant la construction d'un édifice pour divers services de l'administration, à Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 117. Sanctionné, 140.

BILLS:—(Suite)

- N° 63—Loi concernant la radio.
Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 191. Sanctionné,
206.
- N° 64—Loi modifiant la Loi des sociétés agricoles et laitières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 135. Sanctionné,
140.
- N° 65—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 135. Sanctionné,
140.
- N° 66—Loi modifiant la Loi des abeilles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 135. Sanctionné,
141.
- N° 67—Loi modifiant la Loi de sociétés d'agriculture.
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 136. Sanctionné,
141.
- N° 68—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec pour certaines fins.
—Reçu et lu une 1ère fois, 178; 2e et 3e lectures, 191; am. acceptés,
199. Sanctionné, 206.
- N° 69—Loi modifiant la Loi des licences.
—Reçu et lu une 1ère fois, 179; 2e et 3e lectures, 192. Sanctionné,
206.
- N° 71—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 198; 2e et 3e lectures, 199. Sanctionné,
206.
- N° 72—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 36. Sanctionné,
141.
- N° 73—Loi modifiant la Loi de la préservation de l'enfance contre la
tuberculose.
—Reçu et lu une 1ère fois, 125; 2e et 3e lectures, 136. Sanctionné,
141.
- No 74—Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 137. Sanctionné,
141.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 75—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 34; 3e lecture, 44. Sanctionné, 141.
- N° 76—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilbert Aubrey Barber à la pratique de la chirurgie dentaire.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 34; 3e lecture, 45. Sanctionné, 141.
- N° 77—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul Roy au nombre de ses membres, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e lecture, 66; 3e lecture, 78. Sanctionné, 141.
- N° 78—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Luther Hamilton Stillwell à la pratique de la chirurgie dentaire.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 41; 3e lecture, 59. Sanctionné, 141.
- N° 79—Loi constituant en corporation “La Congrégation de la Fraternité sacerdotale”.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 49; 3e lecture, 59. Sanctionné, 141.
- N° 80—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
—Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e lecture, 76; 3e lecture, 99. Sanctionné, 141.
- N° 82—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 104; 3e lecture, 113; am. de l'Ass. législative acceptés, 157. Sanctionné, 206.
- N° 83—Loi concernant la donation Charrier-Sénécal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e lecture, 66; 3e lecture, 95; am. acceptés, 106. Sanctionné, 141.
- N° 84—Loi concernant la succession de feu John Dwane.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 49; 3e lecture, 60. Sanctionné, 141.

BILLS:—(Suite)

- N° 85—Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.
—Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e lecture, 76; 3e lecture, 100; am. acceptés, 106. Sanctionné, 141.
- N° 86—Loi concernant les taxes scolaires protestantes de la ville de l'Île Dorval.
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e lecture, 66; 3e lecture, 74; am. acceptés, 84. Sanctionné, 141.
- N° 87—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Émile-A. Jeannotte à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 49; 3e lecture, 60. Sanctionné, 141.
- N° 88—Loi modifiant la constitution en corporation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 46; 3e lecture, 60. Sanctionné, 141.
- N° 89—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e lecture, 118; 3e lecture, 131, am. acceptés, 139. Sanctionné, 141.
- N° 90—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
—Reçu et lu une 1ère fois, 45; 2e lecture, 57; 3e lecture, 89; am. acceptés, 107. Sanctionné, 141.
- N° 91—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e lecture, 76; 3e lecture, 105; am. acceptés, 122. Sanctionné, 141.
- N° 92—Loi concernant la succession de feu Arthur Roy.
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e lecture, 66; 3e lecture, 144; am. acceptés, 124. Sanctionné, 141.
- N° 93—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 134; 2e lecture, 145; 3e lecture, 149. Sanctionné, 206.
- N° 95—Loi abolissant certaines servitudes sur le lot No 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot No 149 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges et leurs subdivisions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; 3e lecture, 90; am. acceptés, 96. Sanctionné, 141.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 96—Loi ratifiant les règlements Nos 166 et 167 de la ville d'Acton Vale.
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e lecture, 67; 3e lecture, 74; am. acceptés, 84. Sanctionné, 141.
- N° 97—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 55; 2e lecture, 67; 3e lecture, 78; am. acceptés, 96. Sanctionné, 141.
- N° 98—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 98; 3e lecture, 114; am. acceptés, 133. Sanctionné, 141.
- N° 99—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois 97; 2e lecture 140; renvoyé de nouveau à la comm. des bills privés, 167; 3e lecture, 186; am. acceptés, 199. Sanctionné, 206.
- N° 101—Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61. Sanctionné, 141.
- N° 102—Loi ratifiant les règlements numéros 243 et 348 et certaines résolutions de la cité de Saint-Hyacinthe et certains actes passés par elle.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 83; 3e lecture, 90; am. acceptés, 96. Sanctionné, 142.
- N° 103—Loi autorisant Albert-Pierre Frigon à exploiter une ou des carrières dans les limites de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 159; renvoyé au comité plénier, 173; 3e lecture, 189; am. acceptés, 198. Sanctionné, 206.
- N° 104—Loi validant un acte de vente par Herménégilde Sicotte à Georges Rémillard et un acte de vente par Ernest Perras à *Montreal Airdrome, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 76; 3e lecture, 90; am. acceptés, 96. Sanctionné, 142.
- N° 105—Loi constituant en Corporation *Barclays Trust Company of Canada*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 46; 2e lecture, 57; 3e lecture, 91. Sanctionné, 142.
- N° 106—Loi constituant en corporation "Les Cisterciens de Val-d'Espoir".
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61. Sanctionné, 142.

BILLS:—(Suite)

- N° 107—Loi constituant en corporation “Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi”, à Gaspé.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61. Sanctionné, 142.
- N° 108—Loi ratifiant le contrat passé entre la ville de Kénogami et les compagnies *Price Brothers & Company, Ltd.*, et *The Kenogami Land Company, Ltd.*, au sujet des taxes payables par ces deux compagnies.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 76; 3e lecture, 100; am. acceptés, 107. Sanctionné, 142.
- N° 109—Loi confirmant et ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil municipal et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Foy, accordant une évaluation fixe de taxes à la *Canadian Transcontinental Airways Limited*, pendant un certain nombre d'années.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e lecture, 93; 3e lecture, 101; am. acceptés, 107. Sanctionné, 142.
- N° 110—Loi concernant le contrat de mariage de l'honorable John Hall Kelly et de dame Marie-Adèle Dionne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 34; 3e lecture, 45. Sanctionné, 142.
- N° 113—Loi modifiant la charte de la corporation de Notre-Dame-du-Chemin.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61. Sanctionné, 142.
- N° 114—Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à contracter un emprunt et à vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte des Neiges.
—Reçu et lu une 1ère fois, 55; 2e lecture, 67; 3e lecture, 75; am. acceptés, 84. Sanctionné, 142.
- N° 116—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 55; 2e lecture, 67; 3e lecture, 79. Sanctionné, 142.
- N° 118—Loi ratifiant et confirmant le titre de la cité du Cap-de-la-Madeleine à certains terrains.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 62; am. acceptés, 85. Sanctionné, 142.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 119—Loi ratifiant le titre de *Canadian Copper Refiners, Limited*, à une certaine propriété située dans la ville de Montréal-Est.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e lecture, 93; 3e lecture, 101. Sanctionné, 142.
- N° 120—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et ratifiant certains actes de vente et de transport et d'établissement de servitude, en ce qui regarde certains emplacements de ladite ville.
—Reçu et lu une 1ère fois, 55; 2e lecture, 67; 3e lecture, 101; am. acceptés, 107. Sanctionné, 142.
- N° 121—Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 77; 3e lecture, 89. Sanctionné, 142.
- N° 122—Loi constituant en corporation les Sœurs de Saint-Paul.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 62. Sanctionné 142.
- N° 123—Loi ratifiant le règlement No 55 du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la résolution des commissaires d'écoles pour la même municipalité, en date du 31 octobre 1930.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 63; 3e lecture, 79; am. acceptés, 85. Sanctionné, 142.
- N° 124—Loi ratifiant le règlement No 17 de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution, en date du 4 novembre, 1930, des commissaires d'écoles de la même municipalité.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 64; 3e lecture, 89; am. acceptés, 85. Sanctionné, 143.
- N° 126—Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 55; 2e lecture, 68; 3e lecture, 80; am. acceptés, 85. Sanctionné, 143.

BILLS:—(Suite)

- N° 127—Loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats passés et faits entre la corporation scolaire de la ville de Donnacona, comté de Portneuf et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 68; 3e lecture, 81; amendés, acceptés, 85. Sanctionné, 143.
- N° 128—Loi permettant à Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine Georges Massabky de changer ses prénoms et nom de famille en ceux de Antoine Georges Massey.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 92; 3e lecture, 102. Sanctionné, 143.
- N° 129—Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; 3e lecture, 81; amendés, acceptés, 85. Sanctionné, 143.
- N° 130—Loi légalisant le changement de nom de Edward Spragge Winslow en celui de Edward Winslow-Spragge, déclarant que ce changement constitue un accomplissement de la volonté de William Thomas Henry Spragge et changeant le nom de famille d'autres personnes, de Winslow en celui de Winslow-Spragge.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 51; 3e lecture, 63. Sanctionné, 143.
- N° 132—Loi reconnaissant *The Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 153; amendés, acceptés, 167. Sanctionné, 206.
- N° 133—Loi changeant le nom de famille de John Gould Snasdell Taylor et d'autres personnes, de Taylor en celui de Snasdell-Taylor.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 68; 3e lecture, 86. Sanctionné, 143.
- N° 134—Loi concernant la cité de Grand'Mère et pourvoyant à des commutations de taxes en faveur de certaines compagnies.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 68; 3e lecture, 82; amendés, acceptés, 85. Sanctionné, 143.
- N° 135—Loi concernant l'évaluation des propriétés de *The Shawinigan Water and Power Company* et de *Laurentide Company, Limited*, pour fins scolaires à Grand'Mère.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e lecture, 94; 3e lecture, 115. Sanctionné, 143.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 136—Loi modifiant la charte de la Corporation du collège commercial de Saint-Césaire.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 77; 3e lecture, 91. Sanctionné, 143.
- N° 137—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 98; 3e lecture, 115; am. acceptés, 124. Sanctionné, 143.
- N° 138—Loi constituant en corporation “les Sœurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé”.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 68; 3e lecture, 75. Sanctionné, 143.
- N° 140—Loi constituant la Corporation de Crédit et d’Entreposage (*Credit & Warehousing Corporation*).
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e lecture, 118; 3e lecture, 132. Sanctionné, 143.
- N° 141—Loi constituant en corporation la Congrégation des Ursulines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 118; 3e lecture, 132. Sanctionné, 143.
- N° 142—Loi modifiant la charte de l’Institut Fraser.
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 134; 3e lecture, 154. Sanctionné, 206.
- N° 143—Loi concernant la corporation du village d’Asbestos.
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 154. Sanctionné, 206.
- N° 144—Loi ratifiant et confirmant le titre de *The Mount Sinai Sanatorium* à l’immeuble qu’il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 179; 3e lecture, 186. Sanctionné, 206.
- N° 145—Loi concernant la succession de feu James McCready.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 123; 3e lecture, 132; am. acceptés, 139. Sanctionné, 143.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 146—Loi modifiant la charte de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 118; 3e lecture, 133. Sanctionné, 143.
- N° 147—Loi modifiant la charte de l'Association agricole des Cantons de l'Est.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 123; 3e lecture, 133; am. acceptés, 139. Sanctionné, 143.
- N° 148—Loi fusionnant *The District of Bedford General Hospital* et *The Perkins Hospital Corporation* sous le nom de *Brome-Missisquoi-Perkins Hospital*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 123; 3e lecture, 154. Sanctionné, 206.
- N° 149—Loi modifiant la charte de la ville de East Angus.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 159; 3e lecture, 173; am. acceptés, 177. Sanctionné, 206.
- N° 150—Loi autorisant la cité de Saint-Jean à canaliser, détourner et assainir le ruisseau Jackwood.
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 155; am. acceptés, 157. Sanctionné, 206.
- N° 151—Loi constituant en corporation *The Montreal North-Western Railway*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 179; 3e lecture, 184; am. acceptés, 199. Sanctionné, 206.
- N° 152—Loi concernant *The American Can Company*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 159; 3e lecture, 173; am. acceptés, 177. Sanctionné, 206.
- N° 153—Loi concernant Les Œuvres de Notre-Dame de la Merci.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 179; 3e lecture, 187. Sanctionné, 206.
- N° 154—Loi ratifiant un acte de vente et de cession par la cité de Montréal à *Henry Birks & Sons, Limited*, et déclarant fermée une certaine lisière de terrain.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 174; am. acceptés, 177. Sanctionné, 206.

BILLS:—(Suite)

- N° 155—Loi concernant la fermeture d'une partie de la ruelle située en arrière des lots du boulevard Saint-Joseph et faisant partie du lot No 329, subdivision 286, des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte Saint-Louis.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 180; 3e lecture, 187. Sanctionné, 207.
- N° 170—Loi modifiant la Loi du barreau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 94; 3e lecture, 121. Sanctionné, 153.
- N° 172—Loi détachant certains lots du district électoral de Bellechasse et les annexant au district électoral de Dorchester, pour toutes les fins.
—Reçu et lu une 1ère fois, 56; 2e lecture, 69; 3e lecture, 152; am. acceptés, 167. Sanctionné, 207.
- No 174—Loi modifiant l'article 398 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 57; 2e lecture, 69; 3e lecture, 131. Sanctionné, 143.
- N° 175—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 57; 3e lecture, 115. Sanctionné, 144.
- N° 177—Loi modifiant le Code municipal relativement aux taxes.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 165. Sanctionné, 207.
- N° 178—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux examens préalables.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 77; 3e lecture, 121; am. acceptés, 133. Sanctionné, 144.
- N° 179—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 180; 3e lecture, 184. Sanctionné, 207.
- N° 181—Loi modifiant l'article 361 du Code de prodécure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 118; 3e lecture, 122. Sanctionné, 144.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 183—Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 119; 3e lecture, 185;
am. acceptés, 200. Sanctionné, 207.
- N° 185—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 166. Sanctionné, 207.
- N° 186—Loi détachant certaines municipalités du district électoral de Beauce et les annexant au district électoral de Dorchester pour les fins électorales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 150; 3e lecture, 153. Sanctionné, 207.
- N° 190—Loi modifiant l'article 177 de la Loi des chemins de fer de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e lecture, 137; 3e lecture, 153. Sanctionné, 207.
- N° 193—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec relativement à la création de certains fonds.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 161; 3e lecture, 166. Sanctionné, 207.
- N° 195—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la présentation des candidats.
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 119; 3e lecture, 122. Sanctionné, 144.
- N° 199—Loi modifiant l'article 1530 du Code civil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 138; 3e lecture, 149. Sanctionné, 207.
- N° 200—Loi modifiant l'article 2 de la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 119; 3e lecture, 122. Sanctionné, 144.
- N° 201—Loi modifiant le Code municipal, relativement au drainage des terres.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 161; 3e lecture, 166. Sanctionné, 207.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 202—Loi modifiant l'article 571*c* de la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 161; 3e lecture, 167. Sanctionné, 207.
- N° 204—Loi modifiant la Loi de la division territoriale.
—Reçu et lu une 1ère fois, 174; 2e lecture, 183; 3e lecture, 197. Sanctionné, 207.
- N° 205—Loi modifiant l'article 41 de la Loi des véhicules automobiles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 174; 2e lecture, 183.
- N° 208—Loi modifiant le Code municipal relativement aux attributions des conseils de comté.
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e lecture, 175; 3e lecture, 197. Sanctionné, 207.
- N° 209—Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines exemptions de taxes.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 180; 3e lecture, 185. Sanctionné, 207.
- N° 212—Loi concernant la conversion de certaines compagnies à fonds social en sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 187; 3e lecture, 198. Sanctionné, 207.
- N° 213—Loi modifiant le Code municipal relativement à l'évaluation de lignes de transmission.
—Reçu et lu une 1ère, 2 et 3e fois, 204; am. acceptés, 204. Sanctionné, 207.
- N° 215—Loi concernant une subvention à un certain chemin de fer.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 188. Sanctionné, 207.
- N° 216—Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 202. Sanctionné, 207.
- N° 217—Loi concernant la contribution du gouvernement à l'érection d'un monument commémoratif de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada et de l'origine du christianisme sur ce continent.
—Reçu et lu une 1ère fois, 180; 2e et 3e lectures, 192. Sanctionné, 207.

BILLS:—(Suite)

- N° 218—Loi modifiant l'article 54 de la Loi des asiles d'aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 207.
- N° 219—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des écoles de réforme.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 207.
- N° 220—Loi modifiant l'article 18 de la Loi des écoles d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 193. Sanctionné, 207.
- N° 221—Loi modifiant l'article 34 de la Loi de l'assistance publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 194. Sanctionné, 207.
- N° 222—Loi modifiant l'article 407 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 147. Sanctionné, 207.
- N° 223—Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 44.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 200; Sanctionné, 208.
- N° 225—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 138. Sanctionné, 144.
- N° 227—Loi modifiant l'article 4 de la Loi de la chasse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 138. Sanctionné, 144.
- N° 228—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 175. Sanctionné, 208.
- N° 229—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 194. Sanctionné, 208.
- N° 230—Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e et 3e lectures, 151. Sanctionné, 208.

BILLS:—(Suite)

- N° 231—Loi concernant la responsabilité civile en matière de radiodiffusion.
—Reçu et lu une 1ère fois, 181; 2e et 3e lectures, 194. Sanctionné, 208.
- N° 232—Loi relative à la construction de certains ponts dans la province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 194. Sanctionné, 208.
- N° 234—Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7 relativement aux victimes de la conflagration à Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 139. Sanctionné, 144.
- N° 235—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec relativement aux assemblées.
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e et 3e lectures, 151. Sanctionné, 208.
- N° 236—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux procédures en expropriation.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 188. Sanctionné, 208.
- N° 237—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 147. Sanctionné, 208.
- N° 238—Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.
- N° 239—Loi modifiant la loi 31 Victoria, chapitre 38, constituant en corporation Le Synode du diocèse de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 156; 2e et 3e lectures, 163. Sanctionné, 208.
- N° 240—Loi de l'aide aux cultivateurs relativement aux prêts agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.
- N° 242—Loi concernant le lot No 710 du cadastre du quartier Saint-Laurent de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 195. Sanctionné, 208.

 BILLS:—(*Suite*)

- N° 243—Loi modifiant la Loi des pensions.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 196. Sanctionné, 208.
- N° 244—Loi pour indemniser les cultivateurs de certaines pertes et aider à l'achat d'engrais chimiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 162; 2e et 3e lectures, 171. Sanctionné, 208.
- N° 245—Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'agriculture, la construction d'entrepôts et la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 168; 2e et 3e lectures, 175. Sanctionné, 208.
- N° 246—Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 182; 2e et 3e lectures, 197. Sanctionné, 208.
- N° 247—Loi concernant la silicose.
—Reçu et lu une 1ère fois, 183; 2e et 3e lectures, 196. Sanctionné, 208.
- N° 250—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 203. Sanctionné, 208.
- N° 251—Loi modifiant la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 188. Sanctionné 208.
- Bryson, L'hon. M.—Président temporaire..... 73
 “ “ —Motion..... 23
 “ “ produit des états des statistiques et des dépenses des chemins de fer..... 25
- C**aron, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de... 15
- Carrel, L'hon. M.—seconde l'adresse en réponse au discours du trône. 12
 “ “ —Avis de motion..... 82
 “ “ —Motion..... 98
 “ “ —Motion modifiée..... 102, 103
- Chemins de fer.—Statistiques et dépenses..... 25

Commissions nommant au Conseil législatif:—

L'hon. M. Ouellet.....	7
“ Roy.....	8
“ Scott.....	6

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE:

— BIBLIOTHÈQUE.....	13
— BILLS PRIVÉS.....	13
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Nicol président.....	32
— CHEMINS DE FER.....	14
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Bryson président.....	27
— COMPTES CONTINGENTS.....	13
— “ “ L'hon. M. Kelly membre de la commission des—.....	23
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Kelly président... ..	31
— “ “ 2e “	112
— “ “ 3e “	130
— IMPRESSIONS.....	13
— LÉGISLATION.....	14
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Champagne président.....	30
— MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque.....	18
— MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions.....	18-19
— ORDRES PERMANENTS (<i>concernant les pétitions</i>).....	13
— “ “ —1er rapport—L'hon. M. Choquette président.....	28
— “ “ —2e “	42
— “ “ —3e “	58
— “ “ —4e “	73
— “ “ —5e “	88
— “ “ —6e “	111
— “ “ —7e “	120
— “ “ —8e “	129
— “ “ —9e “	148
— “ “ —10e “	164
— “ “ —11e “	172
— “ “ —Pétitions irrégulières renvoyées à la—18, 23, 27, 99, 111	

 COMMISSIONS:—(*Suite*)

— Usages, coutumes et privilèges.....	10
— SALLE DE LECTURE.....	13
— “ “ “ 1er rapport—L'hon. M. Roberge président.....	31
Comptes contingents du Conseil législatif.....	31, 112, 130
D éboursés du Conseil législatif.....	94
Dépenses et statistiques des chemins de fer.....	35
Discours du Trône prononcé à l'ouverture de la session.....	3
“ “ rapporté et impression ordonnée.....	12
“ “ —Prise en considération proposée et résolue.....	12
“ “ —Réponse.....	12
“ “ prononcé à la prorogation.....	209
É tat des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	25
“ des débourses du Conseil législatif.....	94
I mprimeur du Roi (rapport de l').....	14
K elly, L'hon. M. —Nom ajouté à la liste des membres de la commis- sion des comptes contingents.....	23
“ “ —Avis de motion.....	75
“ “ —Motion.....	98, 106
L ieutenant-gouverneur (Le) prononce le discours du trône.....	3
“ “ —Message portant le rapport de l'impri- meur du Roi.....	14
“ “ sanctionne les bills.....	20, 35, 144, 206
“ “ —Son discours de prorogation.....	209

Montarville.—Motion de félicitations au Conseiller législatif de—... 176

Motiens:

Ajournements.....	15, 72
L'hon. M. Kelly membre de la commission des comptes contingents	23
Relativement aux articles de Russie.....	98
" " " " " modifié.....	102, 103
" " " " " —Débat ajourné.....	983
" " " " " —Débat repris.....	102
Relativement à l'absence d'ambrosie dans la péninsule gaspésienne	106
Félicitations au conseiller législatif de Montarville.....	176
Règle 38 suspendue.....	179, 187, 199, 202

Nicol, L'hon. M.—Commission le nommant orateur du Conseil législatif..... 2
 " " —*Voir* Orateur

Orateur (L') —Nomination de—du Conseil législatif..... 2
 " —Absence de..... 73
 " fait rapport du discours du trône..... 9
 " produit un état des déboursés du Conseil législatif. . . 94
 " produit un message du gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi..... 14
 " produit le rapport du bibliothécaire de la Législature. 110
 " proroge la session au nom du lieutenant-gouverneur.. 209

Ouellet, L'hon. M.—Commission..... 7

Ouellette, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de— 72

Pérodeau, L'hon. M.—présente un bill (A)..... 9

Perron, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de—... 15

PÉTITIONS:

- N° 1—Du R. P. Marie-Eugène Prévost et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale".
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 28.
- N° 2—De l'hon. M. John-Hall Kelly, demandant une loi concernant son contrat de mariage.
—Présentée, 11, lue, 17; rapportée, 28.
- N° 3—De Sir Robert-L. Borden et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Barclays Trust Company of Canada".
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 28.
- N° 4—De la corporation de Notre-Dame-du-Chemin, demandant un changement de son nom en celui de "Le Collège des Jésuites".
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 28.
- N° 5—De la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes municipales à la Donnacona Paper Company.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 6—De la corporation scolaire de la ville de Donnacona, demandant l'autorisation d'accorder une commutation de taxes à la Donnacona Paper Company, Limited.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 7—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 8—De Jules Crépeau, demandant un amendement à la charte de la cité de Montréal.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 9—De dame Alice-Frances Dwane, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane.
—Présentée, 12; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 10—Des Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant des amendements à leur charte.
—Présentée, 12; lue, 17; rapportée 29.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 11—De dame Marie-C. Monk et autres, demandant une loi concernant la donation Cherrier-Sénécal.
—Présentée, 12; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 12—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 12; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 13—Des commissaires d'écoles de Sainte-Madeleine d'Outremont, demandant des amendements à la loi 18 George V, ch. 53, (1928).
—Présentée, 12; irrégulière 18.
- N° 14—De Luther-H. Stillwell, demandant d'être admis à l'exercice de l'art dentaire, après examen.
—Présentée, 12; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 15—De l'Hôpital Sainte-Justine, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 12; irrégulière, 18.—(*Voir n° 22*).
- N° 16—De Gilbert-Aubrey Barber, demandant son admission à l'exercice de l'art dentaire, après examen.
Présentée, 12; lue, 18; rapportée, 29.
- N° 17—De dame Antoinette de M. Roy et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Arthur Roy.
—Présentée, 12; lue, 18; rapportée, 29.
- N° 18—D'E.-A. Jeannotte, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen.
—Présentée, 12; lue, 18; rapportée, 29.
- N° 19—De la ville de l'Île-Dorval, demandant une loi concernant les taxes scolaires protestantes de ladite ville.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 20—Du Rév. Maximilien Antonishin et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Saint John of Suchawa Bukowinian Orthodox Church".
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 21—De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 22—De l'Hôpital Ste-Justine, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 23—De dame Frédérica Giroux et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Les Missionnaires du Christ-Roi".
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 24—Du R. P. Stanislas Viennot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Les Cisterciens de Val-d'Espoir".
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 25—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de ses règlements numéros 166 et 177.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 26—De la corporation du collège commercial de Saint-Césaire, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 16; irrégulière, 23; régularisée, 43; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 27—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 43.
- N° 28—De dame Suzanne Morin Forget, demandant que les exécuteurs de la succession de J.-O. Villeneuve soient autorisés à continuer l'administration de ladite succession.
—Présentée, 16; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 29—De Louis-Joseph Beaudoin et autres, demandant l'abolition de certaines servitudes sur le lot n° 47 du cadastre de la paroisse de Montréal et sur le lot n° 149 du cadastre du village de la Côte-des-Neiges et leurs subdivisions.
—Présentée, 16; lue, 23; rapportée, 29.
- N° 30—De Raymond Masson et autres, demandant la prorogation de la date du partage de la succession de feu l'hon. Joseph Masson.
—Présentée, 16; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 31—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 32—De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant la ratification de son titre à certains terrains.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 33—De Paul Roy, demandant son admission au barreau, après examen.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 34—De la ville de Montréal Est, demandant la ratification de certains actes de vente et l'abrogation de son règlement n° 15.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 35—De la paroisse et des commissaires d'écoles de N.-D.-du-Mont-Carmel, demandant ratification du règlement n° 55 de la municipalité et de la résolution du 31 octobre 1930 desdits commissaires.
—Présentée, 17; irrégulière, 23; règle 34 suspendue, 44; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 36—De la Canadian Transcontinental Airways Limited, demandant la ratification de certaines résolutions du conseil municipal et de la commission scolaire de Sainte-Foy.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 37—De la Canadian Copper Refiners Limited, demandant la ratification d'un certain acte de vente et de certains autres documents.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 38—De la paroisse et des commissaires d'écoles de Saint-Etienne-des-Grès, demandant ratification du règlement n° 17 de la municipalité, et d'une résolution du 4 novembre 1930 desdits commissaires.
—Présentée, 17; irrégulière, 23; règle 34 suspendue, 44; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 39—De la Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 40—De dame Blanche Prévost et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs de Saint-Paul".
—Présentée, 17; lue, 23; rapportée, 30.
- N° 41—D'Edward Spragge-Winslow et autres, demandant que son nom soit changé en celui d'"Edward Winslow-Spragge".
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 43.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 42—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 21; irrégulière, 27; régularisée, 43; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 43—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant la validation de certaines résolutions de son conseil municipal et l'autorisation de remettre la balance de certains prêts.
—Présentée, 21; irrégulière, 27.
- N° 44—D'Yamaska Garments, Limited, demandant la ratification des règlements n° 243 et n° 348 de la cité de Saint-Hyacinthe.
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 43.
- N° 45—De dame Flora Frappier, épouse d'Achille Bergevin, demandant l'interprétation de certaines dispositions du testament de feu Olivier Faucher.
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 58.
- N° 46—De John Gould Snasdell Taylor et autres, demandant que leur nom de famille soit changé en celui de "Snasdell-Taylor".
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 43.
- N° 47—De l'Ukrainian Greek Orthodox Church of Canada, demandant d'être reconnue comme corps ecclésiastique.
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 59.
- N° 48—De la Rév. Sœur Marie-Joseph de l'Eucharistie et autres demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs Servantes de N.-D. Reine du Clergé".
Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 59.
- N° 49—Des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique.
—Présentée, 21; lue, 26; rapportée, 43.
- N° 50—De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 21; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 51—De la cité de Grand'Mère, demandant la ratification de son règlement n° 279.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 52—Des commissaires d'écoles de Grand'Mère, demandant certains privilèges concernant l'évaluation des propriétés de la Shawinigan Water & Power Company et de la Laurentide Company, Limited, en vertu du règlement n° 279 de la municipalité.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 53—De la cité de Québec.
—Présentée, 22.—(*Voir n° 31*).
- N° 54—De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 55—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 56—Des curé et marguilliers de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, demandant l'autorisation de contracter un emprunt et de vendre certains terrains formant partie du cimetière de la Côte-des-Neiges.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 57—De Léonard Ethier et autres, demandant la ratification d'un certain jugement rendu dans l'affaire de la Caisse d'Économie des Cantons du Nord.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 58—De la Montreal Airdrome, Limited, et G. Rémillard, demandant la validation de certains actes de donation et de vente.
Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 74.
- N° 59—De la ville de Kénogami, demandant la ratification d'un certain contrat avec la compagnie Price Brthers et The Kenogami Land Company.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 60—Du Rév. A.-I. Skorodumoff et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "St-Annunciation Russian Greek-Orthodox Church of Montréal".
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 43.
- N° 61—D'A.-P. Frigon, demandant le droit d'exploiter une ou des carrières dans les limites de Montréal, quartier Mercier.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 59.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 62—De l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, demandant d'être constitué en corporation.
—Présentée, 26; lue, 36; rapportée, 43.
- N° 63—De la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 36; lue, 42; rapportée, 59.
- N° 64—Du Comptoir Mobilier Franco-Canadien, demandant changement de nom en celui de "Corporation Provinciale de Crédit et d'Entreposage" ("Provincial Credit and Warehousing Corporation"), et certaines autres modifications.
—Présentée, 42; lue, 52; rapportée, 88.
- N° 65—D'Antoun Georges Musakeby, *alias* Antoine-Georges Massabky, demandant que ses prénoms et nom de famille soient changés en ceux d'Antoine-Georges Massey.
—Présentée, 78; lue, 84; rapportée, 89.
- N° 66—Des Ursulines de Québec et des Ursulines de Roberval, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "la Congrégation des Ursulines de Québec".
—Présentée, 88; lue, 95; rapportée, 112.
- N° 67—De l'Institut Fraser, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 95; lue, 99; rapportée, 129.
- N° 68—De la ville d'East-Angus, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 95; lue, 99; rapportée, 164.
- N° 69—Du District de Bedford General Hospital et du Perkins Hospital Corporation, demandant leur fusion en un nouveau corps sous le nom de "Brome-Missisquoi Perkins Hospital".
Présentée, 95; irrégulière, 99; régularisée et lue, 112; rapportée 120.
- N° 70—De la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 95; lue, 99; rapportée, 112.
- N° 71—De la municipalité du village d'Asbestos, demandant certains pouvoirs d'expropriation.
—Présentée, 95; lue, 99; rapportée, 129.
- N° 72—De Jacques-R. Hébert et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Montreal North-Western Railway".
—Présentée, 105; lue, 111; rapportée, 129.

PÉTITIONS:— (*Suite*)

- N° 73—Du Mount Sinai Sanatorium, demandant la confirmation du titre à l'immeuble qu'il possède en la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.
—Présentée, 105; irrégulière, 111; régularisée et lue, 149; rapportée, 165.
- N° 74—De la cité de Saint-Jean, demandant l'autorisation de détourner et assainir le ruisseau Jackwood.
—Présentée, 105; lue, 111; rapportée, 130.
- N° 75—De l'Eastern Township Agricultural Association, demandant des amendements à sa charte.
—Présentée, 150; lue, 111; rapportée, 120.
- N° 76—De F.-F. Langan et autres, demandant une loi concernant la succession de feu James McCready.
—Présentée, 105; lue, 111; rapportée, 120.
- N° 77—Des Œuvres de Notre-Dame-de-la-Merci, demandant la ratification de certains contrats et la radiation de certaines servitudes grevant ses immeubles.
—Présentée, 146; lue, 148; rapportée, 165.
- N° 78—De l'American Can Company, demandant la ratification du règlement n° 1110 de la cité de Montréal.
Présentée, 146; lue, 148; rapportée, 165.
- N° 79—De Henry Birks & Sons, Limited, demandant la ratification d'un acte de vente et de cession par la cité de Montréal et déclarant fermée une certaine lisière de terrain.
—Présentée, 148; lue, 152; rapportée, 165.
- N° 80—De l'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, demandant la fermeture d'une partie de ruelle du village de la Côte St-Louis.
—Présentée, 157; lue, 164; rapportée, 172.

Pétitions irrégulières renvoyées à la commission des ordres permanents
..... 18, 23, 27, 99, 111

Proclamation..... IV

Prorogation..... 209

R ègle 34 suspendue.....	44, 112
“ 36 “	129, 164, 172
“ 38 “	19, 33, 46, 47, 48, 49, 57, 65, 66, 92, 93, 103, 104, 116, 117, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 147, 150, 151, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 168, 169, 170, 171, 175, 179, 187, 199, 202.
“ 48 “	21, 26, 36, 42, 78, 88, 95, 105, 146, 148, 157
“ 50 “	159, 160
 Réponse au discours du trône.....	 12
Roy, L'hon. M.—Commission.....	12
“ “ propose l'adresse en réponse au discours du trône... ..	12
 S anctions des bills.....	 20, 35, 144, 209
Scott, L'hon. M.—Commission.....	5
Session.—Ouverture.....	1
Statistiques et dépenses des chemins de fer.....	25
 T urgeon, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de—	 15
 V ilas, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de—... ..	 15